L'INFO DU Lac

Lac-Etchemin

Ville et campagne... AU NATUREL

Volume 30, No 2

21 avril 2021

Sommaire

Mot du maire	p. 2
Rapport du maire	p. 2 à 6
Mot du directeur général	p. 7
Le Conseil vous informe	p. 7 à 9
Services municipaux	p. 9 à 15
Sécurité publique	p. 15 à 18
Organismes communautaires	p. 18 à 23
Service des loisirs	p. 24 à 26
Agenda communautaire	p. 27

Publié par la Municipalité de Lac-Etchemin et distribué gratuitement dans tous les foyers situés sur le territoire municipal.

Coordonnatrice :
Maryse Fortier

Collaborateurs :
Jude Emond
Jacques Gagnon
Éric Guenette
Maryse Fortier
José Poulin
Sylvain Poulin
Carole Provençal
Laurent Rheault
Linda St-Hilaire
Camil Turmel
et les nombreux organismes communautaires

Conception et montage :
Maryse Fortier

Correcteurs :
Maryse Fortier
Laurent Rheault
Camil Turmel

Impression :
Daniel Gagnon, courtier en imprimerie

Date de tombée pour la parution du 9 juin 2021 :
14 mai 2021 à midi

Bulletin d'informations municipales
DE LAC-ETCHEMIN

Mot du Maire

• Exercice financier 2020

Comme vous pourrez le constater dans le rapport que j'ai présenté lors de la séance du conseil du 6 avril 2021 tenue à huis clos, et ce, en raison de la COVID-19, nous terminons l'année financière 2020 avec un surplus de 692 063 $.

Au-delà de la rigueur exercée par l'équipe administrative, ce surplus est généré par certains revenus supplémentaires. Ces revenus proviennent notamment d'un montant de 113 000 $ reçu du gouvernement du Québec concernait la COVID-19 et un surplus de 202 000 $ liés aux droits de mutation. Concernant les droits de mutation nous sommes à même de constater l'arrivée de plusieurs personnes de l'extérieur, à qui nous souhaitons la bienvenue et qui je l'espère se plairont dans notre milieu.

Vous trouverez les faits saillants de l'exercice financier 2020 dans le rapport du maire dans les pages qui suivent.

• Agrandissement du périmètre d'urbanisation de l'ex-Ville de Lac-Etchemin.

Lors de la séance régulière du conseil tenue le 2 mars dernier, nous avons formulé une demande à la MRC des Etchemins afin de modifier le schéma d'aménagement et de développement dans le but d'agrandir notre périmètre urbain.

Depuis quelques années, et ce, compte tenu de notre position stratégique, nous sommes confrontés à différentes demandes afin de répondre à des besoins de construction autant du domaine commercial, industriel et résidentiel, bien que dans ce dernier cas il existe encore des disponibilités dans notre municipalité.

Le secteur visé serait la continuité de l'avenue Leclerc et de la rue Bisson jusqu'à la rue Industrielle, donc nous pouvons penser à une 4e Avenue.

• Prolongement de la rue Industrielle.

Il y a quelques semaines les membres du conseil ont donné le mandat à la direction générale et au directeur des services publics, de l'urbanisme et de l'environnement, de retenir une firme en ingénierie afin de planifier les différentes étapes du prolongement de la rue Industrielle. Des mandats d'arpentage et de caractérisation écologique ont été attribués à des firmes spécialisées dans ces domaines lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2021.

La réalisation des travaux est prévue en 2 phases dont la première devrait être complétée au plus tard en août prochain.

Au cours des derniers mois nous avons reçu plusieurs demandes de la part de promoteurs ou de propriétaires d'entreprises afin de faire l'acquisition de terrains dans le parc Industriel. C'est dans le but de répondre à ce type de demandes et principalement dans un souci de créer de nouveaux emplois que nous avons pris la décision d'aller de l'avant dans ce dossier.

Afin d'aider à financer ces travaux, une demande d'aide financière a été formulée à la MRC des Etchemins dans le cadre du Plan de relance économique.

• Construction résidentielle et commerciale : de bons résultats pour l'année 2020 malgré le contexte de la pandémie.

Au cours de l'année 2020, le service d'urbanisme a délivré 453 permis, le tout s'est traduit par des investissements qui ont totalisé 12 004 378 $. De cette somme près de 8,3 millions représentaient des travaux de construction et de rénovation pour le secteur résidentiel et plus de 3,2 millions pour les secteurs commercial et institutionnel. On peut donc conclure que 2020 a été une excellente année au niveau de la construction.

• Projet élaboré avec l'Association de protection du lac Etchemin (APLE), la municipalité, la participation de la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance et du député de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis, M. Steven Blaney.

Toujours dans le but de protéger notre lac, l'APLE a invité la municipalité à participer à la réalisation d'un diagnostic environnemental du lac Etchemin et de son bassin versant. Également l'APLE nous a proposé de réaliser un inventaire complet des plantes aquatiques du lac Etchemin, cette caractérisation écologique permettra de bonifier l'état de santé du lac.

Le rapport final comprenant diverses recommandations sera disponible en décembre 2021. Le mandat a été confié à l'organisme le RAPPEL situé à Sherbrooke.

Cette étude est financée par l'APLE, la municipalité, Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse et de M. Steven Blaney, député de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis.

• Mise à jour du plan directeur des parcs.

Actuellement un comité composé de trois (3) membres du conseil soit Mme Marie-Pierre Lamontagne et Messieurs Guyda Deblois et Patrick Lachance assistés de Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire et José Poulin, gérant d'aréna/animation loisirs et sports voit à actualiser le plan directeur. Le plan 2021-2023 qui sera éventuellement adopté par le conseil devra prévoir les différents aménagements et achats à venir pour nos différents types de parc.

Considérant la popularité de la pratique du soccer au cours des dernières années, ce comité s'est vu également confier le dossier de l'aménagement d'un terrain de soccer sur le territoire municipal.

• Une première au lac … Un triathlon.

Le 4 septembre 2021 se tiendra dans notre municipalité la première édition du Triathlon Lac-Etchemin/Bionick qui devrait réunir près de 150 participantes et participants.

Cet événement sous la responsabilité de Mme Marie-Luce Giguère et de son comité organisateur s'inscrit dans une perspective visant à faire la pro-

motion de l'activité physique et de ses bienfaits.

Cette activité devrait être récurrente et c'est la raison pour laquelle la municipalité est impliquée financièrement.

Dans la prochaine édition de l'Info du Lac, nous serons en mesure de vous présenter les membres du comité organisateur ainsi que des précisions relatives de cette activité.

Comme vous pouvez le constater votre Conseil municipal est proactif dans plusieurs secteurs.

Recevez, mesdames, messieurs mes meilleures salutations.

Camil Turmel, maire

Lac-Etchemin Ville et campagne... AU NATUREL

Rapport du Maire

Présenté en séance ordinaire le 6 avril 2021

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

Collègues du Conseil municipal, citoyennes et citoyens contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je vous transmets les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe[1]. Ce rapport traite des éléments suivants :

- Les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2020.
- Le dernier rapport des vérificateurs pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020.
- Le dernier programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.
- L'endettement de la municipalité.
- Le fonds de roulement de la municipalité.

1. LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Je vous présente, dans le tableau qui suit, l'état des activités financières de la Municipalité de Lac-Etchemin au 31 décembre 2020 :

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS CONSOLIDÉES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Municipalité de Lac-Etchemin		
Revenus	(7 120 044)	$
Charges de fonctionnement	6 707 476	$
Déficit (excédent) avant conciliation à des fins fiscales	(412 568)	$
Immobilisations	(1 418 668)	$
Produit de cession	(90 000)	$
(Gain) perte sur cession	72 943	$
Coût des propriétés vendues	(600)	$
Réduction de valeur	(15 812)	$
Financement	428 475	$
Affectations	744 167	$
Déficit (excédent) de l'exercice à des fins fiscales	(692 093)	$
Solde des excédents de fonctionnement, réserves financières et fonds réservés	(1 922 519)	$

2. LE DERNIER RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Les états financiers 2020 de la municipalité ont fait l'objet d'une vérification par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L et ont été déposés officiellement par le directeur général et secrétaire-trésorier pour adoption par les membres du Conseil municipal lors de la séance ordinaire mensuelle du mardi 6 avril 2021. Selon les commentaires émis dans une correspondance accompagnant le rapport financier, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Municipalité de Lac-Etchemin au 31 décembre 2020 ainsi que les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date, le tout selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

3. LE DERNIER PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

À l'intérieur de son programme des dépenses en immobilisations 2020-2021-2022, la Municipalité de Lac-Etchemin prévoyait des investissements de 2 734 165 $ pour l'année 2020.

Voici les principaux investissements (pour un montant de 3 373 118 $) réalisés pour l'année 2020 :

- Le renforcement des rangs (45 540 $ de gravier), le lignage de rues et de la piste cyclable (5 201 $), l'épandage d'abat-poussière (36 447 $), le fauchage de fossés (13 753 $), le rapiéçage des rues et des rangs (20 588 $) et la réfection en béton bitumineux des rangs (134 397 $).
- Des travaux de réfection de la rue Gourde (38 092 $), de la rue Ouellet (49 626 $) ainsi que la fermeture d'une partie du fossé de la route du Sanctuaire (9 961 $) ont été réalisés.
- La réfection et le pavage d'un tronçon de 100 mètres dans le 12e Rang a été fait (58 064 $) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration (PPA).
- Le remplacement de deux (2) ponceaux dans la route du Sanctuaire ainsi que le pavage d'un tronçon d'environ 3 km de la route ont aussi été effectués (766 162 $) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).
- Des services d'ingénierie pour la réfection de deux (2) ponceaux endommagés par les pluies diluviennes en novembre 2019 ont été engagés (13 625 $).
- Des travaux de finition pour la mise en opération de l'aérodrome ont été réalisés (109 151 $) avec des contributions financières de la MRC des Etchemins dans le cadre du Plan de relance ainsi que de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS).
- La construction d'un nouvel entrepôt d'abrasifs (416 429 $) dans le cadre du Programme infrastructures Québec-Municipalités.
- Le remplacement de portes et de fenêtres dans certains bâtiments municipaux ainsi que la réfection de la dalle du plancher de béton au garage municipal (100 652 $) ont été effectués dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec – améliorations à des fins d'efficacité énergétique.
- L'ajout de deux (2) luminaires de rues a été fait (3 906 $).
- L'achat d'une nouvelle déneigeuse 4x4 avec benne et équipements de déneigement (364 140 $).
- La réalisation de travaux de peinture de la camionnette 4x4 GMC 2014 (1 575 $).
- Des travaux de réfection de la conduite de refoulement aux étangs d'épuration du secteur de l'ex-Ville (154 079 $) ainsi que de la conduite d'égout d'une partie de la 2e Avenue (84 501 $) ont été effectués dans le cadre du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).
- La mise à niveau d'équipements pour le traitement de l'eau potable (63 682 $) ainsi que la mise aux normes des stations de pompage pour les eaux usées (19 928 $) ont été finalisés dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec.
- Un mandat d'ingénierie a été réalisé pour l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable de l'ex-Ville (23 035 $).
- L'achat d'un échantillonneur supplémentaire pour le traitement des eaux usées (3 942 $).
- La fabrication en régie d'un système d'arrosage et de nettoyage mobile (9 024 $).
- Les travaux d'entretien du chalet du Mont-Orignal dont la réfection d'une partie de la toiture (10 341 $).
- Le remplacement de la resurfaceuse à l'aréna (63 467 $).
- La réfection du palier extérieur avant au Centre des arts et de la culture (10 292 $).
- Les travaux de remplacement d'éclairage et de clôtures de certains terrains sportifs de même que le déménagement du parc de planches à roulettes ont été effectués dans le cadre de la mise à niveau des terrains sportifs de la 1re Avenue (285 794 $) Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR).
- La terminaison des travaux de réfection et de mise aux normes de l'édifice municipal (391 924 $) de même que l'achat d'ameublement de bureau, de stores, d'installation d'une enseigne et d'identification des locaux (55 635 $) ont été faits.
- L'aménagement d'un point d'eau dans le 12e Rang (3 210 $), la réparation de la peinture et le remplacement des bandes réfléchissantes du camion GMC 2013 (2 777 $) puis l'achat de 2 habits de combat (4 179 $) ont été effectués pour le service de sécurité incendie.

Les règlements d'emprunt de la municipalité sont à la charge de tous les contribuables, sauf les emprunts qui profitent à certains groupes de citoyens ou bien à un secteur particulier. Dans ces cas, la Municipalité de Lac-Etchemin retient le principe de l'utilisateur-payeur qui s'applique pour ces acquisitions.

Au cours de l'année 2020, deux règlements d'emprunt ont été adoptés. Le premier référait à l'acquisition d'un camion de déneigement neuf avec

équipements connexes décrétant un emprunt au montant maximal de 375 000 $ dont le montant réellement financé de 360 100 $ est entièrement à la charge de tous les contribuables.

Le deuxième règlement d'emprunt référait à des travaux de construction d'un entrepôt pour abrasifs au montant maximal de 447 000 $ dont le montant réellement financé de 246 400 $ est entièrement subventionné par le gouvernement du Québec (Programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – volet 1 Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire.

4. L'ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Au 31 décembre 2020, l'endettement non consolidé du secteur de l'ex-Ville de Lac-Etchemin se chiffrait à 774 290 $ et celui attribué à l'ensemble de la Municipalité de Lac-Etchemin à 2 752 917 $ pour une somme totale de la dette de 3 527 207 $. Voici un tableau de l'évolution de ces dettes non consolidées des années 2018 à 2020 :

Années	*Secteur de l'ex-Ville de Lac-Etchemin*	*Municipalité de Lac-Etchemin (Endettement affecté à l'ensemble)*	*Total* [2]
2018	1 003 400 $	2 063 900 $	3 067 300 $
2019	888 800 $	2 725 131 $	3 613 931 $
2020	774 290 $	2 752 917 $	3 527 207 $

5. LE FONDS DE ROULEMENT

Le montant maximal autorisé par règlement au fonds de roulement de la municipalité est de 1 141 500 $. Le fonds de roulement d'une municipalité peut atteindre 20 % du budget annuel et une municipalité peut y emprunter pour des immobilisations des sommes remboursables sur une période maximale de 10 ans. C'est un outil de gestion qui donne une marge de manœuvre suffisante pour effectuer une gérance efficace et responsable des sommes d'argent que nous confient les contribuables.

Voici l'utilisation du fonds de roulement en 2020 :

- 32 945 $ pour l'achat d'ameublement de bureau pour l'Édifice municipal.
- 9 024 $ pour un système d'arrosage et de nettoyage mobile.
- - 14 927 $ pour ajuster le montant de l'année 2019 pour le remplacement des lumières du réseau de l'éclairage public par des lampes au LED avec services connexes.
- 63 452 $ pour le remplacement de la resurfaceuse à l'aréna.
- 109 516 $ pour une partie des coûts de mise à niveau des infrastructures sportives du secteur de la 1re Avenue.

Le remboursement de ces sommes est effectué sur une période maximale de dix (10) ans et affecté, selon le cas, au fonds général de la municipalité ou aux taxes de services pour ce qui est des investissements liés à l'eau potable et aux eaux usées.

En terminant, je tiens à remercier mes collaborateurs privilégiés qui sont les conseillères et les conseillers qui siègent avec moi à la table du conseil pour leur appui, leur soutien et leur grande disponibilité. Merci également à la direction générale, aux cadres et à tous les employés de la municipalité pour leur travail constant et de qualité afin de bien desservir nos ''clients'' qui sont l'ensemble des citoyennes et citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Mesdames, messieurs, merci de votre attention.

LE MAIRE,
Camil Turmel

[1] Le texte intégral de ce rapport sera publié sur le site internet de la municipalité.
[2] Les montants des dettes à long terme à la charge du gouvernement du Québec ne sont pas inclus dans cet endettement.

Activités financières de fonctionnement à des fins fiscales consolidées
Exercice terminé le 31 décembre 2020

		2020		2019
	Données	Budget (non consolidées)	Réalisations (consolidées)	Réalisations (consolidées)
Revenus				
Taxes		5 099 447 $	5 117 515 $	4 924 967 $
Paiements tenant lieu de taxes		288 225 $	290 507 $	295 409 $
Quotes-parts		- $	- $	- $
Transferts		406 100 $	909 079 $	395 729 $
Services rendus		356 401 $	282 593 $	419 395 $
Imposition de droits		120 000 $	321 650 $	140 297 $
Amendes et pénalités		9 950 $	2 609 $	2 221 $
Revenus de placements de portefeuille		- $	- $	- $
Autres revenus d'intérêts		42 000 $	25 784 $	53 624 $
Autres revenus		56 000 $	170 307 $	80 902 $
Total des revenus		**6 378 123 $**	**7 120 044 $**	**6 312 544 $**
Charges de fonctionnement				
Administration générale		965 232 $	1 048 352 $	906 219 $
Sécurité publique		868 544 $	809 903 $	762 059 $
Transport		1 600 912 $	1 618 581 $	1 535 170 $
Hygiène du milieu		1 756 464 $	1 701 754 $	1 677 766 $
Santé et bien-être		34 206 $	26 640 $	34 864 $
Aménagement, urbanisme et développement		636 464 $	509 037 $	627 522 $
Loisirs et culture		1 033 301 $	854 874 $	1 058 253 $
Réseau d'électricité		- $	- $	- $
Frais de financement		138 938 $	138 335 $	101 403 $
Total des charges de fonctionnement		**7 034 061 $**	**6 707 476 $**	**6 703 256 $**
Conciliation à des fins fiscales				
Immobilisations				
Amortissement des immobilisations		(1 490 013) $	(1 418 668) $	(1 410 547) $
Produit de cession			(90 000) $	
(Gain) perte sur cession			72 943 $	
Réduction de valeur / Reclassement				
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues			(600) $	(60 000) $
Réduction de valeur / Reclassement				
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement				
Remboursement ou produit de cession				
Provision pour moins-value / Réduction de valeur		(5 000) $	(15 812) $	(11 406) $
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement				
Remboursement de la dette à long terme		427 827 $	428 475 $	380 500 $
Affectations				
Activités d'investissement		369 843 $	599 254 $	447 879 $
Excédent de fonctionnement non affecté		(106 250) $	- $	(81 253) $
Excédent de fonctionnement affecté		(6 269) $	(6 512) $	(11 765) $
Réserves financières et fonds réservés		153 924 $	151 425 $	141 412 $
Total de la conciliation à des fins fiscales		**(655 938) $**	**(279 495) $**	**(605 180) $**
Excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales		**- $**	**692 063 $**	**214 468 $**
Solde des excédents de fonctionnement, réserves financières et fonds réservés au 1er janvier 2020			**1 285 554 $**	
Affectations durant l'exercice			(55 098) $	
Excédent de l'exercice			692 063 $	
Solde des excédents de fonctionnement, réserves financières et fonds réservés au 31 décembre 2020			**1 922 519 $**	

Mot du directeur général

LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN TERMINE L'ANNÉE FINANCIÈRE AVEC UN SURPLUS D'EXERCICE AU MONTANT DE 692 063 $.

Le mardi 6 avril dernier, lors de la séance ordinaire mensuelle tenue à huit clos considérant la pandémie associée au coronavirus, les états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 ont été déposés officiellement par le directeur général et secrétaire-trésorier pour adoption par les membres du Conseil municipal. Ceux-ci ont été présentés et commentés par le vérificateur externe affecté au dossier, M. Éric Lachance de la firme Lemieux Nolet, comptables agréés.

Je tiens à souligner l'excellent travail de contrôle et de suivi effectué par les directeurs des services municipaux et tout particulièrement celui de la directrice des services administratifs et son personnel affecté aux secteurs de la taxation et des finances.

Comme vous pouvez le constater en prenant connaissance du sommaire des activités financières présenté ci-dessous, celui-ci se caractérise par un excédent d'exercice de l'ordre de 692 063 $, ce qui porte les excédents accumulés de fonctionnement, réserves financières et fonds réservés au 31 décembre 2020 de la Municipalité de Lac-Etchemin à 1 922 519 $ réparti comme suit : 770 565 $ en excédent libre, 776 673 $ en excédents de fonctionnement affectés et 375 281 $ en réserves financières et fonds réservés.

Votre Conseil municipal, en collaboration avec les gestionnaires municipaux, vous livre encore, pour une 19e année consécutive depuis le regroupement municipal de novembre 2001, un excellent résultat financier qui permet ainsi à la Municipalité de Lac-Etchemin de disposer de réserves financières substantielles pour la mise en place, au cours des prochaines années, de divers projets structurants pour la collectivité lacetcheminoise et ce, sans hypothéquer indûment sa capacité financière et par conséquent, l'endettement de ses citoyennes et citoyens.

Pour de plus amples renseignements au regard des états financiers 2020, je vous invite à consulter la rubrique « Budget et finances » inscrite au bas de la page d'accueil du site internet de la municipalité au www.lac-etchemin.ca.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,
Laurent Rheault, M.A.P., OMA

Le Conseil... vous informe

Voici les principales décisions prises par votre Conseil municipal[1] :

<u>À la séance ordinaire du 2 février 2021</u>

- Dépôt par le directeur général/secrétaire-trésorier du rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Lac-Etchemin;

- D'adhérer à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » et s'engager à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

- De confier de gré à gré à la firme "SM Eau Expert" le contrat pour le service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour un montant 26 490,24 $ (taxes incluses);

- D'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation des Etchemins pour l'exercice financier 2021, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit:

Revenus :	147 603 $
Dépenses :	252 024 $
Déficit :	104 421 $
Participation municipale au déficit (10%) :	10 442 $

- De confirmer le dépôt du rapport de l'année 5 (2020) concernant le Plan de mise en œuvre et les indicateurs de performance du service de la sécurité incendie Lac-Etchemin/Saint-Luc en lien avec le deuxième Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC des Etchemins;

- D'accepter la demande de dérogation mineure no. 2021-131 de Mme Mélissa Tanguay et M. Jérôme Drouin, futur 159, 12e rang lot numéro 3 601 508, zone 81-v, à Lac-Etchemin;

- D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 121-2012, la résolution PPCMOI, visant à autoriser, sous certaines conditions, un usage garage pour l'entreposage et l'entretien de la machinerie forestière en zone forestière, soit la 100-F en bordure de la route 277. Les usages faisant partie de la classe "Commerce de gros et industries à incidences faibles (Ia)) sont prohibés présentement à titre d'usage principal dans la zone 100-F au sens du règlement de zonage numéro 62-2006;

- Dépôt par le directeur général/secrétaire-trésorier du rapport de justification de la modification au contrat de services professionnels d'ingénierie (WSP, ingénieurs) pour les travaux de construction d'un bâtiment pour abrasifs laquelle consiste en un montant additionnel audit contrat de 2 000 $ plus les taxes applicables;

- D'autoriser le versement d'un montant de 4 163,23 $ relatif à une modification au contrat pour les travaux de construction d'un bâtiment pour abrasifs en référence à la directive de changement numéro STR-4;

- De verser une subvention de 300 $ à l'organisation du Moulin La Lorraine pour la tenue d'activités dans le cadre de la semaine de relâche au Moulin La Lorraine sous le thème "Relâche ton art !";

- D'autoriser le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins et la municipalité;

- D'appuyer l'Association de protection du lac Etchemin et ses partenaires pour la tenue de la Fête de la pêche, le 5 juin 2021 et de participer financièrement à cette activité en souscrivant un montant de 2 000 $ pour l'achat de truites qui serviront à l'ensemencement en complément du montant de 500 $ du milieu et celui de 5 000 $ du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs du Québec;

- De présenter une motion de félicitations en faveur de M. Charles-Henri Lecours ayant été impliqué, à titre d'élu, trente-six (36) ans dans le monde scolaire. Les membres du Conseil municipal tiennent à souligner l'implication remarquable de M. Lecours au cours des trente-six (36) dernières années à titre de commissaire, de président du comité exécutif, de vice-président du conseil des commissaires et au cours des 22 dernières années, président du conseil de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin. Monsieur Lecours a également été membre de la Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches ainsi que membre de la Corporation de ces mêmes services;

- De présenter une motion de félicitations en faveur de l'organisation Ski de fond Mont-Orignal pour l'amélioration et l'aménagement des sentiers de ski de fond au Mont-Orignal. L'équipe de bénévoles a réalisé un travail colossal qui a débuté depuis plusieurs mois afin de permettre aux adeptes de ce sport de profiter de nouveaux tracés, de nouvelles commodités et d'une toute nouvelle signalisation. Le groupe veille également à l'entretien des pistes.

À la séance ordinaire du 2 mars 2021

- D'accorder à "Daniel Gagnon, courtier en imprimerie" le contrat pour les services de graphisme et d'impression du bulletin municipal l'Info du Lac pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022;

- D'octroyer à "Assurances Roger Brousseau", le contrat pour des services professionnels en rente collective et en planification financière au regard du régime de retraite des employés municipaux;

- D'accepter l'offre de services financiers pour la Municipalité de Lac-Etchemin déposé par la Caisse Desjardins - Centre financier aux entreprises Chaudière-Sud pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2024;

- De confirmer le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable de ses trois (3) réseaux municipaux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020;

- D'adopter le règlement numéro 203-2021 ayant pour objet l'acquisition pour le service des travaux publics d'une pelle sur roues neuve avec équipements connexes et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 350 000 $ amorti sur une période de dix (10) ans;

- De confirmer l'engagement de M. Sébastien Côté, comme "pompier volontaire";

- De confier à la firme "Francis Carrier, arpenteur" la fourniture de services professionnels d'arpentage pour un montant forfaitaire de 2 500 $ plus les taxes pour la réalisation des relevés d'arpentage pour le prolongement de la rue industrielle;

- De confier à "Englobe" la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude phase 1 et d'une caractérisation écologique pour le prolongement de la rue Industrielle pour un montant forfaitaire de 5 750 $ plus les taxes;

- De confirmer le dépôt du "Rapport concernant le contrôle animalier sur le territoire municipal - Année 2020", préparé par le directeur de la sécurité incendie;

- D'adhérer à l'orientation prise par la MRC de Bellechasse pour le traitement de la matière organique et la compaction des matières résiduelles;

- D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 121-2012, la résolution PPCMOI, visant à autoriser, sous certaines conditions, à déplacer l'usage restauration actuellement sur droits acquis de La Fringale sur un autre terrain dans la même zone, soit la 49-CH, en bordure de la route 277. Les usages de restauration sont prohibés présentement à titre dans ladite zone au sens du règlement de zonage numéro 62-2006;

- De confirmer le dépôt du rapport technique "Analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface" du lac Etchemin, préparé et déposé par la firme Akifer Génie-conseil en date du 11 février 2021;

- De demander à la MRC des Etchemins de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Lac-Etchemin afin de permettre des développements résidentiels, commerciaux et industriels pour au moins une décennie;

- D'accepter avec conditions, la demande de démolition de l'immeuble sis au 205, chemin des Bégonias, lot numéro 3 602 003, zone 85-v, à Lac-Etchemin;

- De donner son consentement à l'effet d'autoriser l'Association nautique du Lac-Etchemin à déposer une demande d'aide financière pour aménager une station de nettoyage des embarcations au nom de la municipalité dans le cadre du programme d'aménagement d'une station de nettoyage des embarcations 2021-2022;

- De confirmer l'embauche de Mme Catherine Boivin de Lac-Etchemin comme responsable du camp de jour pour l'été 2021 ;

- De présenter une motion de félicitations en faveur de M. Patrick Gourde de Garage B. Dupont Autos de Lac-Etchemin qui a été reconnu une fois de plus comme le meilleur vendeur de véhicules GM au Canada pour l'année 2020;

- De présenter une motion de félicitations en faveur de Mme Marie-Michèle Gagnon de Lac-Etchemin, athlète de renom en ski alpin, qui a décroché son premier podium en près de 5 ans lors du super-G présenté le 30 janvier dernier à Garmisch-Partenkirchen, en Allemagne. Sa performance lui a ainsi permis de prendre la 3e place du super-G de la Coupe du monde de ski alpin. Il s'agit d'un cinquième podium en carrière et d'un premier en près de 5 ans.

À la séance ordinaire du 6 avril 2021

- De confirmer le dépôt, par le directeur général/secrétaire-trésorier, des états financiers consolidés au 31 décembre 2020 de la Municipalité de Lac-Etchemin;

- De déposer et confirmer la lecture du rapport du maire concernant les faits saillants du rapport financier 2020 de la Municipalité de Lac-Etchemin et celui du vérificateur externe;

- D'approprier, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 20 000 $ devant être versée à l'excédent accumulé affecté "Fonds vert";

- De soutenir et d'appuyer la création d'un service d'écoute téléphonique accessible au moyen du numéro 988;

- D'octroyer le contrat pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs - année 2021 à l'entreprise "Services sanitaires D.F. de Beauce inc";

- D'octroyer le contrat pour la fourniture seulement des granulats MG-20 (classe B-Classe A), MG-112, CG-14 et pierre nette 3/4" – année 2021 pour la réfection de certaines rues et certains rangs à Lac-Etchemin pour l'année 2021 à l'entreprise "Carrière Ste-Rose (9118-9167 Québec inc.)";

- D'accorder au soumissionnaire conforme soit "Équipements Plannord limitée", le contrat pour la fourniture d'une pelle hydraulique neuve sur roues avec les équipements afférents au montant de 302 084,16 $ taxes incluses;

- De confier à la firme "Giroux et Lessard ltée" la réfection du ponceau de la route du 14e Rang, pour un montant de 187 592,74 $ (taxes incluses);

- De confirmer le dépôt du rapport "Statistiques des appels 2020" du service de la sécurité incendie, préparé par M. Sylvain Poulin, directeur;

- D'accepter la demande de dérogation mineure no. 2021-132 - Cédric Dupont, futur 321, rue de la Montagne (au bout de la rue), lot numéro 5 637 437, zone 39-F, à Lac-Etchemin;

- D'accepter la demande de dérogation mineure no. 2021-133 - Anthony Alexandre et Éloïse Poulin, futur 253, Avenue du Ruisseau, lot numéro 6 226 167, zone 03-h, à Lac-Etchemin;

- De confirme la nomination de M. Jacques Pouliot qui terminera le mandat de M. Luc Laflamme soit jusqu'en janvier 2022 au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

- D'accorder une aide financière à Gestion Jacob & Valentin inc. dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 1 Aide générale à l'entreprise;

- D'accepter d'abolir les frais de retard à la bibliothèque municipale pour les usagers et qu'une mesure soit mise en place pour récupérer les livres en retard dans un délai raisonnable;

- D'accepter le dépôt du rapport annuel du Comité de santé et sécurité au travail de la Municipalité de Lac-Etchemin portant sur les actions réalisées pour l'année 2020.

Le directeur général secrétaire-trésorier,
Laurent Rheault M.A.P., OMA

[1]Cette rubrique constitue un résumé très sommaire. Pour plus de détails concernant les résolutions adoptées, nous vous invitons à vous référer aux procès-verbaux dans toutes leurs intégralités qui sont disponibles pour consultation sur le site web de la municipalité au http://www.lac-etchemin.ca/ordres-du-jour-proces-verbaux/.

Services municipaux

Reconnaissance des années de service pour 3 de nos employés

Le 2 janvier dernier, Mme Elzbieta Kuczynski, bibliothécaire, cumulait cinq (5) années de service au sein de la Municipalité de Lac-Etchemin.

M. Berchmans Baillargeon, concierge, cumulera quinze (15) années à l'emploi de la municipalité le 22 mai prochain.

Le 27 mai prochain, M. Stéphane Labonté, opérateur, cumulera quant à lui dix (10) années au service de notre équipe.

Dans le cadre de la «Politique de reconnaissance à l'intention du personnel

M. Jude Emond et Mme Elzbieta Kuczynski.

M. Berchmans Baillargeon et M. Jude Emond

M. Stéphane Labonté

de la municipalité», le Conseil municipal est heureux de profiter de l'occasion pour souligner sa reconnaissance et son appréciation envers Madame Kuczynski ainsi qu'envers Messieurs Baillargeon et Labonté, dont la prestation de travail a toujours été empreinte de qualité et ponctuée de loyaux services envers leur employeur.

Le directeur général/secrétaire-trésorier

Laurent Rheault, M.A.P., OMA

Chronique du service d'urbanisme

1- DES TRAVAUX EN VUE, INFORMEZ-VOUS SI UN PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION EST NÉCESSAIRE !

Une autorisation municipale peut être nécessaire, entre autres, pour les travaux énumérés ci-bas. Informez-vous auprès de la municipalité :

- Construction, agrandissement; déplacement et démolition d'un bâtiment;
- Revêtement extérieur;
- Remise, garage, abri d'auto;
- Toiture;
- Changement de fenêtres et de portes;
- Construire, rénover ou remplacer : galerie, balcon, patio et escalier;
- Tous les types de piscine dont la profondeur est de 60 cm ou plus;
- Clôture, haie de cèdres, muret;
- Enseigne publicitaire;
- Travaux dans la rive (coupe d'arbre, quai et remblai);
- Travaux dans un cours d'eau (ponceau, enrochement, quai, etc.);
- Coupe forestière commerciale;
- Finition du sous-sol;
- Rénover salle de bain, cuisine, chambre à coucher;
- Changement des divisions intérieures;
- Changer le revêtement de plancher;
- Changement d'usage (nouveau commerce, ajout d'un logement, changement de vocation du bâtiment ou du logement, etc.);
- Tous travaux d'installation septique;
- Tous travaux concernant le prélèvement d'eau potable;
- Vente de garage en dehors des dates ciblées par la municipalité;
- Etc.

2- ATTENTION!! Au sujet de votre demande de permis à la municipalité

Prenez-vous à l'avance pour formuler votre demande de permis afin de nous permettre de vous garantir un meilleur service. La municipalité dispose de **TRENTE (30) JOURS** pour étudier votre demande lorsqu'elle est complète. De plus, le fait d'avoir déposé votre demande de permis à la municipalité et parfois même d'avoir payé votre permis avant de le recevoir ne vous autorise pas à débuter vos travaux. **Vous êtes autorisé à entreprendre les travaux seulement lorsque vous avez votre permis en main. Saviez-vous que pour accélérer le traitement de votre demande, vous pouvez effectuer votre demande de permis en ligne via notre site internet.**

Pour connaître les disponibilités de notre inspecteur, **veuillez consulter notre site internet. Il est préférable de prendre un rendez-vous en appelant au 418 625-4521**.

3- Enlèvement des abris d'hiver

L'hiver étant terminé, n'oubliez pas que **les abris temporaires (incluant l'abri de type « Tempo ») se doivent d'être démantelés complètement et retirés avant le 15 mai**.

4- Protection des arbres

Avant de planter et/ou de couper un arbre, informez-vous au bureau municipal. Certaines espèces sont prohibées (les peupliers et les saules), tandis que d'autres sont protégées (les arbres de 30 cm de diamètre dans la marge avant à l'intérieur du périmètre urbain, sans oublier tous les types d'arbres faisant partie d'une bande de protection riveraine).

5- Règlement sur l'installation de piscines privées

Pour tous les types de piscines dont la profondeur est de 60 cm ou plus et avant de commander et d'installer celle-ci, vous devez vous informer de la règlementation à respecter auprès de la municipalité. Par la suite, pour l'installation d'une piscine, une demande de certificat d'autorisation à la municipalité devra être déposée. Voir l'article sur notre site internet ou contactez-nous pour de plus amples détails.

6- Vidange des fosses septiques

Afin d'assurer une plus longue vie à votre installation et d'éviter de polluer votre environnement, il est nécessaire d'effectuer une vidange de votre fosse septique régulièrement, soit aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences secondaires (chalet). Notez qu'il n'existe aucun droit acquis en matière d'environnement. Si votre installation est polluante, il est de votre responsabilité de voir à régulariser la situation conformément aux normes du ministère. Collaborons ensemble à laisser un environnement sain aux générations futures.

7- Bâtiments dangereux et/ou écrasés

Après la saison d'hiver, il est important de vérifier l'état de vos bâtiments et, si nécessaire, d'entreprendre des démarches pour rendre vos immeubles sécuritaires. Tout bâtiment dangereux ou écrasé se doit d'être réparé ou démoli. Contactez le service d'urbanisme de la municipalité afin de vérifier les normes en vigueur à ce sujet.

8- Câble d'acier en guise de clôture ou de barrière

Pour fins de sécurité, les propriétaires de terrain ayant des câbles d'acier en guise de clôture ou de barrière devraient y attacher au moins un fanion ou un drapeau plutôt que de simples rubans de couleur afin de réduire les risques d'accident que représente l'installation d'une clôture de ce type. Voyez à le rafraîchir au besoin.

Merci à la population pour votre collaboration sur le respect de la règlementation et en cas de doute sur certaines règles, mieux vaut prendre vos informations à l'endroit approprié, soit à la municipalité. Bonne saison estivale à tous.

Éric Guenette
Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement

ÉCOCENTRE

(située à l'extrémité de la rue Deblois)

OUVERTURE LE 14 AVRIL 2021

Si vous avez des matières que vous n'êtes pas en mesure de disposer chez vous, vous pouvez le faire à l'Écocentre. Lorsque que vous vous rendez à cet endroit, nous vous demandons de bien respecter les consignes de nos contrôleurs et de faire preuve de civisme envers eux et le site. Veuillez s'il vous plaît commencer par inscrire votre nom dans le registre à chaque visite afin que l'on puisse compiler le plus fidèlement possible nos données. Si vous apportez plus d'une sorte de produits, il vous faut faire le tri à chacune des stations. Toujours prioriser la récupération avant d'envoyer une matière aux déchets.

Il est possible de récupérer à notre site tous ces produits :

Le métal, le plastique (si trop gros pour entrer dans votre bac domestique), le carton, les matériaux secs (brique, béton, asphalte), les feuilles, l'herbe, les branches, le bois (non-contaminé par d'autres matériaux de construction, clous acceptés), les bonbonnes de propane (1, 5, 10, 20, 30, 40, 60 et 100 livres), les ampoules (sauf les ampoules à filament à incandescence et halogène), les fluorescents (les tubes de 2, 4, 6 et 8 pieds), les résidus de peinture, les piles et les produits dangereux domestiques (piles alcalines, carbone-zinc et rechargeables et résidus de peinture).

IMPORTANT : Les produits apportés doivent être strictement de provenance résidentielle et se trouver dans les contenants originaux.

L'objectif de ce service vise à éviter que ces produits se retrouvent au site d'enfouissement à Armagh. **PLUS NOUS RÉCUPÉRONS, MOINS NOUS ENFOUISSONS DE MATIÈRES, MOINS CELA COÛTE CHER ET MEILLEUR EST NOTRE ENVIRONNEMENT!**

Les produits qui sont récupérés sont par la suite disposés de façon adéquate par l'entremise de différents partenaires.

D'autre part, il vous est possible de venir chercher gratuitement du compost, du paillis et des morceaux de bois récupérés vers la mi-juillet.

Les heures d'ouverture de l'Écocentre sont le mercredi en après-midi de 13 h à 16 h et le samedi matin de 8 h à 12 h.

Notez qu'il n'y a plus de collecte de monstres ménagers. Vous devez apporter vos matières vous-même à l'Écocentre ou s'il s'agit de meubles divers, mobilier, électroménagers, matelas en bon état, matériel informatique, etc., vous pouvez contacter Ressourcerie Bellechasse au 418 642-5627. Ce service est tout à fait gratuit.

Matériaux de démolition :

Lorsque vous procédez à des travaux de démolition d'envergure (exemple une toiture), optez pour la location d'un conteneur plutôt que de venir le porter à l'Écocentre. **Seules les remorques ou l'équivalent de remorque de 3 m³ et moins seront acceptées** et une seule remorque de matériaux ou de déchets similaires (ne s'applique pas aux matières récupérables ou en grande quantité) sera acceptée par jour par adresse.

Toute personne ne respectant pas nos règles ou nos contrôleurs pourrait se voir expulsée du site sans préavis.

TRAVAILLONS « ENSEMBLE » À CONSERVER NOTRE TERRITOIRE PROPRE ET EN SANTÉ !

N.B. L'Écocentre est à l'usage des particuliers et des résidents de Lac-Etchemin seulement. Aucune matière en provenance de travaux ou d'activités commerciales ne sera tolérée.

Ayez en main une preuve de résidence lors de votre passage.

Plan de localisation ci-dessous :

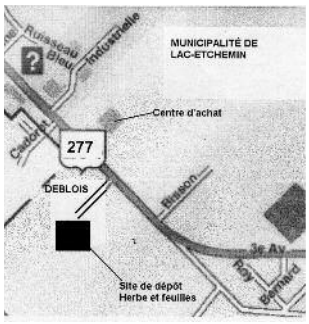

Éric Guenette
Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement

L'APLE (ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC ETCHEMIN) VOUS INFORME

1. En collaboration avec la Municipalité de Lac-Etchemin, de Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse et du député de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis, M. Steven Blaney, l'APLE a retenu les services du RAPPEL (regroupement des Associations pour la protection de l'environnement des lacs et bassins versants) pour préciser un diagnostic environnemental du lac Etchemin et de son bassin versant. Cet organisme, composé de biologistes, ingénieurs, géographes et écologistes est spécialisé dans l'analyse des plantes envahissantes notamment le myriophylle à épis qui pourrait se retrouver dans nos eaux si nous sommes négligents. Il y aura un premier travail qui consistera à faire un diagnostic environnemental et un relevé des plantes aquatiques qui se trouvent dans notre lac en août-septembre 2021. Un rapport comprenant différentes recommandations sera déposé à l'APLE et à la municipalité.

2. Nous serons en campagne de renouvellement pour l'adhésion à notre

association et nous comptons sur votre appui qui permet de continuer à protéger notre lac de façon concrète (supervision, réduction de vitesse, ajout de bouées, sensibilisation et l'importance du lavage des embarcations, études, plan de revitalisation des bandes riveraines). Votre adhésion VOUS ET NOUS EST NÉCESSAIRE pour aider à la réalisation de ces projets. Une lettre vous sera envoyée afin de renouveler ou adhérer à notre association. Prenez du temps pour votre lac. On a tous la responsabilité d'y voir.

3. Pour les personnes qui désirent louer un espace pour une embarcation non motorisée (kayak, paddleboard, canot) sachez que le Club Nautique vous l'offre pour la saison 2021. Il s'agit de s'informer auprès du Camping de Lac-Etchemin au 418 625-5666.

4. Si vous louez votre chalet ou une maison de touriste on vous demande de mettre bien en vue le code d'éthique du lac. On vous recommande de ne pas louer votre quai pour accueillir une autre embarcation que la vôtre et de ne pas faire entrer d'autres bateaux. Merci de rappeler à vos locateurs qu'un couvre-feu est à respecter pour faciliter l'harmonie avec les gens qui vous entourent.

5. Pour les nouveaux arrivants riverains, l'APLE a présentement en main 25 guides sur la **renaturalisation des rives** pour vous aider à la revitalisation des bandes riveraines.

   Vous pouvez demander à un spécialiste de vous aider concernant vos choix de plants mais le mieux est encore de laisser la nature s'occuper elle-même de votre rive.

6. Vous pouvez communiquer avec nous pour votre adhésion ou renouvellement et votre guide ou toute autre information au 418 625-5106. **Les tarifs en cours pour l'année 2021 pour être membre sont de :**
   25 $/1 an
   40 $/2 ans
   50 $/3 ans

Merci.
Le comité

Marie-Luce Giguère, représentante communication APLE

Prendre soin de notre lac, c'est l'affaire de toutes et tous!

La santé et la préservation de la qualité de notre lac découlent d'actions communes partagées par toute la population Etcheminoise, entre autres, les riverains… voisins de ce plan d'eau magnifique, mais aussi toutes celles et ceux faisant partie de son bassin versant. Notre lac, en plus d'être notre principale source d'eau potable, a des impacts sur toute l'économie de notre municipalité, donc tous les citoyens dépendent de sa santé. Conséquemment, tous les résidents doivent voir à la préservation de notre lac.

Petits gestes simples qui s'adressent à <u>tous</u> :

✓ Ne tondez pas vers le lac ni dans la rue (la plupart des égouts pluviaux vont au lac), ramassez les résidus de gazon qui pourraient se rendre au lac;
✓ N'utilisez pas de pesticide pour entretenir votre pelouse;
✓ Préservez autant que possible les arbres sur votre terrain et si vous en coupez un, remplacez-le par un autre;
✓ Si vous effectuez des travaux forestiers, effectuez de la coupe sélective et préservez tous les écoulements d'eau (fossés, ruisseau) afin de ne pas envoyer de sédiments vers le lac ainsi que les milieux humides (marécage, marais, tourbière);
✓ Faites vider votre fosse septique à tous les 2 ans pour une résidence ou aux 4 ans pour un chalet;
✓ Lorsque vous visitez un autre plan d'eau, faites laver votre embarcation adéquatement afin d'éviter le transport d'espèces envahissantes (tel que le myriophylle à épis, la moule zébrée, etc.);
✓ Ne pêchez pas avec des appâts vivants.

Petites règles s'adressant particulièrement <u>aux riverains</u> :

✓ Préservez une bande riveraine le plus possible à son état naturel au lac, mais aussi à tous les petits cours d'eau qui l'alimentent. La bande riveraine se veut d'au moins 10 mètres lorsque la pente est de moins de 30% et de 15 mètres si c'est plus. La rive est très importante pour capter tous les sédiments et contaminants que la pluie pourrait apporter avec elle vers le lac;
✓ Aménagez votre accès, d'au plus de 5 mètres de large, vers le lac à la diagonale afin de ne pas créer une descente d'eau de pluie directe vers ce dernier. L'accès se doit d'être le plus naturel possible (en gazon);
✓ Réduisez votre empreinte autant que possible dans la rive en évitant de mettre les accessoires dans la rive (quai, foyer, embarcation) afin de ne pas piétiner la végétation autour;
✓ Tous les quais se doivent d'être flottants ou sur pilotis afin de laisser le libre passage à l'eau en dessous.

Chacun de vos gestes compte! Ensemble nous réussirons à conserver notre lac en santé pour longtemps. N'hésitez pas à contacter notre service d'urbanisme si vous avez besoin de conseils.

Merci de votre collaboration!

Eric Guenette
Directeur des services publics de l'urbanisme et de l'environnement

La cueillette de déchets en période de dégel

Comme vous le savez, la période de dégel est commencée. Par conséquent, nous devons adapter le poids de nos transports afin de respecter les exigences de Transport Québec, ce qui pourrait occasionner des retards lors de la cueillette des déchets et faire décaler l'horaire de la collecte. Si tel est le cas, vous n'avez qu'à laisser votre bac en bordure du chemin pour qu'il soit ramassé.

De plus, après avoir fait le ménage de votre terrain, il est important de ne pas mettre de gravier, de sable ou de matières vertes (feuilles, gazon, etc.) dans votre bac. Ces matières peuvent très bien être disposées ou compostées sur votre terrain ou, si vous n'avez pas d'endroit propice sur votre terrain, vous pouvez en disposer à l'Écocentre au bout de la rue Deblois. Ces matières contribuent énormément à alourdir nos transports et nos coûts d'enfouissement et, par le fait même, votre taxation.

Merci de votre collaboration et de votre compréhension.

ENTRETIEN DES TERRAINS et appel au civisme

Sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin, il est défendu aux propriétaires et aux occupants de laisser des nuisances aussi bien que des vidanges éparpillées sur un terrain.

L'entreposage de carcasses d'automobiles, de matériaux de construction et de démolition, de ferraille, de machinerie ou de pièces de machinerie, d'outils ou d'autres objets hétéroclites est prohibé dans tous les secteurs résidentiels et dans les secteurs commerciaux à l'exception des ateliers de débosselage et des ateliers d'usinage.

En effet, en vertu du règlement de zonage numéro 62-2006, article 10.1.6, il est stipulé que tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de **déchets**, de **détritus**, de **rebuts**, de **pièces de véhicule** et de **véhicules désaffectés**.

Un véhicule est considéré comme étant désaffecté lorsque celui-ci a été fabriqué depuis plus de sept ans, non immatriculé pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement.

De plus, tout terrain en milieu urbain se doit d'être tondu périodiquement de façon à ce que le gazon ne dépasse pas une hauteur de 15 cm.

Notez que si vous désirez disposer de vos matières encombrantes, vous pouvez les apporter à l'Écocentre (voir article dans cette publication) ou encore les laisser à la Ressourcerie Bellechasse si c'est un meuble en bon état.

Le service d'urbanisme demande votre collaboration afin de faire en sorte que notre municipalité soit belle et demeure un lieu agréable à vivre pour tous. Bref, cette démarche vise l'équité entre tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin qui ont à cœur l'entretien de leur terrain et la propreté de notre milieu.

Éric Guenette
Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement

AVIS IMPORTANT
AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS
Gardons notre municipalité belle et propre

Le printemps est le temps où la neige fond pour laisser place aux fleurs, mais apparaissent aussi certains petits cadeaux moins agréables laissés par nos animaux de compagnie. C'est pourquoi nous demandons la collaboration de tous afin que lors de promenades dans les rues de la municipalité et plus particulièrement dans le secteur de la 2e Avenue (sur les trottoirs), chaque propriétaire de chiens ramasse les excréments laissés par leur toutou.

Ce geste démontre un esprit de civisme et de respect envers le reste de la communauté.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration habituelle!

Programme d'incitation à la plantation d'arbres

- Résidentiel, commercial et industriel -

La Municipalité de Lac-Etchemin, aux fins d'inciter la population à procéder à la plantation d'arbres sur son territoire urbanisé (desservi par l'aqueduc et/ou l'égout de la municipalité) **et les riverains du lac Etchemin sur**

l'ensemble de son territoire, a mis sur pied un programme de subvention accessible à chaque contribuable propriétaire et commerçant qui voudrait participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Pour ce faire, la municipalité remboursera à chaque propriétaire et/ou pour chaque propriété une somme pouvant atteindre 30 $ par arbre sur présentation d'une facture démontrant l'acquisition d'arbres dont la hauteur minimum sera de 1,5 mètres et ce, pour un maximum de deux (2) arbres, entre autres des essences suivantes :

- **AMÉLANCHIER**
- **CHÊNE**
- **ÉRABLE À SUCRE**
- **BOULEAU**
- **POMMIER DÉCORATIF**
- **TILLEUL**

Toute autre espèce ayant une résistance aux conditions climatiques de notre région pourrait aussi bénéficier de ce programme.

«Cependant, sont spécifiquement exclus du programme les arbres suivants» :

- **ÉRABLE ARGENTÉ**
- **PEUPLIER**
- **FRÊNE**
- **AUBÉPINE TOBA**
- **PRUNUS DE SCHUBERT**
- **ORME D'AMÉRIQUE (ULMUS AMERICANA)**

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALES :

- Secteur admissible : Le secteur urbanisé de la municipalité de Lac-Etchemin **qui est desservi par l'aqueduc et/ou l'égout municipal** incluant la **Station**.

- Sont admissibles également : Les propriétés riveraines du lac Etchemin, la plantation pourra se faire à l'intérieur de la bande riveraine soit 10 mètres et moins de la ligne des hautes eaux du lac Etchemin.

- Les arbres subventionnés devront obligatoirement être plantés dans la cour avant uniquement (soit entre la ligne de l'emprise de la rue et la maison) à l'exception des propriétés riveraines (point ci-haut).

Chaque propriétaire pourra participer à ce programme en se présentant au bureau de la municipalité afin de compléter le formulaire prévu à cet effet. Un maximum de 50 arbres sera alloué chaque année pour ledit programme. Le programme sera disponible tout au long du mois de juin 2021.

6e édition du

PROGRAMME D'INCITATION À LA FLORAISON

DES COMMERCES, INDUSTRIES ET INSTITUTIONS

La Municipalité de Lac-Etchemin, aux fins d'inciter les commerces, industries et institutions à procéder à l'aménagement floral sur leur devanture, renouvelle son programme de subvention accessible à chaque commerçant propriétaire qui voudrait participer à l'embellissement de notre municipalité.

Pour ce faire, la municipalité remboursera à chaque propriétaire d'immeuble admissible **50 % de la facture d'achat de végétaux jusqu'à concurrence de 250 $ (preuve à l'appui)** en autant que ces ceux-ci servent à l'embellissement de la devanture du commerce. Toutefois, le propriétaire se doit d'avoir dépensé **une somme minimale de 100 $** en horticulture (achat de végétaux, pots, travaux de terrassement, conception d'aménagement). Le montant d'achat considéré pour le programme est celui avant les taxes applicables. Cette aide est non combinable à un autre programme.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALES :

- Bâtiments admissibles : tous les commerces, industries ou institutions du territoire de la municipalité dont l'activité principale est commerciale, industrielle ou institutionnelle.
- L'aménagement subventionné devra obligatoirement se retrouver dans la cour avant du commerce et visible de la route.
- Les aménagements ne doivent pas entrer en contradiction avec les autres règlements municipaux (voir arbres prohibés, respect du triangle de visibilité).

Chaque propriétaire pourra participer à ce programme en se présentant au bureau de la municipalité afin de compléter le formulaire prévu à cet effet. Un montant total de 2 500 $ est prévu par année pour ledit programme. Le programme sera disponible du **15 mai au 30 juin** ou jusqu'à ce que le montant total soit atteint.

Embellissons tous ensemble notre municipalité !

LE COMPOSTAGE,

C'EST SI FACILE ET C'EST PAYANT

Pour une nouvelle habitude de vie concernant vos déchets

La Municipalité de Lac-Etchemin désire vous sensibiliser sur l'importance de composter à la maison.

La suite logique de vos déchets devrait être, le recyclage, le compostage et finalement, les ordures. De cette manière, beaucoup moins de matières seraient envoyées à l'enfouissement. En plus de générer des coûts pour l'enfouissement, il faut ajouter les coûts de transport. Les matières que vous envoyez au compost ne vous coûtent rien et de plus, elles vous procurent du compost gratuitement.

Composter vous demande que très peu d'effort. Vous n'avez qu'à vous procurer une compostière et l'installer à l'arrière de votre résidence, vous y déposez vos matières et brassez le tout de temps en temps.

Des informations sont disponibles sur notre site internet au www.lac-etchemin.ca pour celles et ceux désirant en savoir davantage afin de démarrer du bon pied.

Vous pouvez vous procurer dès maintenant votre compostière (voir photo) auprès de la Municipalité de Lac-Etchemin ou en téléphonant à nos bureaux au 418 625-4521 au coût de 30$, valeur de 80 $.

(faites vite, valable pour un temps limité jusqu'à épuisement des inventaires)

---

solutions ecofitt | Prestataire de services d'Hydro-Québec

Le printemps s'en vient, pensez à économiser l'eau

Avec le retour du printemps, l'arrosage extérieur va faire augmenter l'utilisation d'eau potable. Avec les étés chauds, les réserves d'eau diminuent parfois de manière inquiétante pour l'approvisionnement. Aidez-nous à économiser cette ressource essentielle en respectant les heures d'arrosage (voir sur notre site internet pour de plus amples détails), en n'utilisant pas l'eau inutilement, en utilisant des bassins d'eau de pluie pour arroser vos jardins et en vous procurant une trousse du **Programme de produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense®** d'Hydro-Québec.

Trousses d'économie d'eau

Dans le cadre du programme d'économie d'eau potable, nous avons des trousses d'économie d'eau potable (d'une valeur de 25 $) en vente au bureau municipal au coût de 10 $. Ces trousses comprennent :

- 1 pomme de douche téléphone ajustable à neuf jets et trois réglages de massage, notamment un jet ultrafin ou puissant, en thermoplastique ABS avec une connexion en laiton, cordon de 2 m (6 pi) et support pour la douche.
- 1 aérateur de robinet de salle de bain en laiton au fini chromé poli avec système d'aération à raccords filetés doubles adaptables aux prises mâles ou femelles.
- 1 sablier de douche 5 minutes.

Faites-vite, les quantités sont limitées.

Chaque petit geste compte, aidez-nous à protéger votre environnement.

Sécurité publique

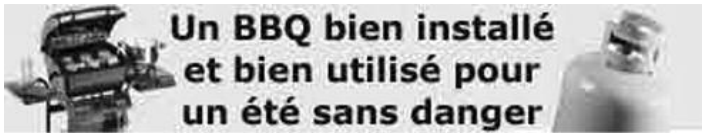

La belle saison approche à grands pas et c'est le moment des grillades. Afin d'éviter de malencontreux accidents et de s'assurer d'agréables repas en plein air, voici quelques judicieux conseils.

Consignes de sécurité pour l'utilisation d'un BBQ

Les barbecues au propane doivent toujours être utilisés à l'extérieur, comme tous les autres appareils de camping fonctionnant au propane. Les bouteilles de propane doivent également être entreposées à l'extérieur en tout temps.

L'utilisation d'un appareil dans une roulotte, un garage ou n'importe quel endroit fermé peut entraîner l'accumulation de monoxyde de carbone, un gaz nocif qui peut être mortel. N'utilisez donc jamais le barbecue à l'intérieur et n'entreposez jamais la bouteille de propane à l'intérieur.

Pour profiter au maximum du barbecue, placez l'appareil à un endroit stable, bien ventilé et à 3 m de toute issue. Ne laissez pas courir de fils électriques à proximité et ne le placez pas trop près des murs (**distance de 2 m minimum**), ni dans l'environnement immédiat d'arbres ou d'arbustes. Une fois allumé, ne laissez jamais le barbecue sans surveillance. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.

Pendant l'utilisation

1. Une bouteille de propane doit toujours être utilisée à l'extérieur.
2. Placez la bouteille de propane sur une surface solide, loin de toute flamme nue ou d'une source de chaleur. Une chaleur excessive ferait prendre de l'expansion au propane liquide et cela exercerait une pression dangereuse sur les parois de la bouteille et les différents raccords.
3. Le robinet doit être ouvert au maximum pendant l'utilisation. Utilisez toujours une soupape régulatrice de pression.
4. N'essayez jamais d'adapter une bouteille de propane à un type d'appareil pour lequel elle n'a pas été construite. Une bouteille de propane ne fonctionne de façon sécuritaire et adéquate que si son utilisation a été approuvée pour ce type d'appareil.

Après avoir raccordé le tuyau, vérifiez s'il y a des fuites au moyen d'un détecteur de fuite ou d'eau savonneuse. Ne faites jamais cette vérification avec une flamme nue. S'il y a formation de bulles, c'est qu'il y a fuite de gaz. Il faut corriger cette fuite avant l'utilisation.

Pour allumer votre barbecue, veuillez toujours procéder de la façon suivante :

1. Ouvrez le couvercle de votre barbecue.
2. Assurez-vous que les commandes d'allumage sont en position fermée («OFF»).
3. Ouvrez ensuite au maximum le robinet de la bouteille.
4. Placez une des commandes d'allumage en position ouverte («ON») et allumez sans tarder à l'aide du briquet automatique ou d'une allumette. Si vous ne réussissez pas cette étape, refermez le robinet pour éviter l'accumulation de gaz dans le barbecue. Attendez quelques instants, puis recommencez le processus d'allumage.
5. Ne jamais déplacer le barbecue lorsqu'il est allumé
6. Surveiller votre barbecue en tout temps l'lorsqu'il est en fonction

Transport

Vous ne pouvez pas transporter ni emmagasiner des bouteilles de propane dans votre véhicule privé, à moins que l'espace destiné à les recevoir soit bien ventilé. À cette fin, laissez une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert, selon l'endroit où la bouteille se trouve.

1. Déposez délicatement votre bouteille de propane sur une surface solide; prenez garde de la bosseler ou de l'endommager.
2. En tout temps et durant leur transport, les bouteilles de propane doivent être maintenues debout afin que le propane gazeux soit constamment en contact avec la soupape de sûreté, cela pour minimiser les risques en cas de fuite.
3. Lorsqu'elle se trouve dans un véhicule, immobilisez-la au moyen d'une sangle ou d'une autre fixation.
4. Fermez toujours le robinet, même si la bouteille est vide.
5. Insérez toujours des bouchons de sécurité dans les raccords à filetage à gauche (anciennes bouteilles) pour le transport ou le rangement. N'essayez pas d'insérer un bouchon de sécurité dans les raccords à filetage à droite des nouvelles bouteilles, car vous endommageriez le filetage de façon permanente.
6. Gardez les bouteilles de propane à distance de la flamme nue ou d'une source de chaleur.

Le remplissage des bouteilles

Le remplissage des bouteilles doit être effectué par une personne détenant un certificat de compétence en ce domaine. Lors du remplissage, vous pouvez vérifier si le préposé au remplissage détient ce certificat.

Mesures d'urgence

Même si les barbecues au propane sont très sécuritaires, il arrive parfois qu'une négligence ou un oubli causent un accident. Dans ces cas, veuillez observer les consignes de sécurité suivantes.

Incendie de propane

1. Évacuez les lieux immédiatement.
2. Téléphonez au service de sécurité incendie en faisant le **911**.
3. N'essayez pas d'éteindre les flammes à moins de pouvoir fermer le robinet de la bouteille.

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local

Sylvain Poulin Directeur service incendie
Technicien en prévention incendie
Municipalité de Lac-Etchemin / Saint-Luc

Les brûlages domestiques

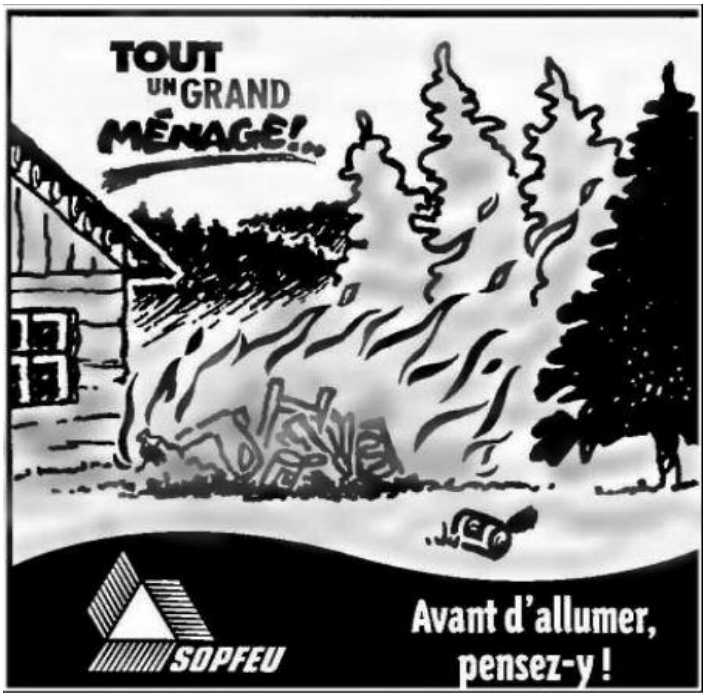

Important :
Lorsqu'une interdiction est émise par la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) cette interdiction prévaut sur tous règlements municipaux. Il est donc inutile de téléphoner pour avoir un permis si une interdiction est émise par cet organisme. Lors d'une interdiction, normalement il est permis de faire un feu dans un poêle approuvé et muni d'un pare-étincelles avec un grillage de 1 cm x 1 cm.

Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert

Tout **feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement**. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches: foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction. Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert: les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles tels poêle, foyer et contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures **d'une dimension maximale de 1 centimètre**.

Vous pouvez vérifier les conditions et interdictions sur le site de la SOPFEU à l'adresse suivante :

https://sopfeu.qc.ca/

Lorsqu'il n'y a pas d'interdiction, vous devez quand même respecter en tout temps la règlementation municipale.

Le brûlage : un risque pour la forêt

Bon an, mal an, le quart des incendies de forêt signalés en avril et mai sont imputables à des brûlages domestiques. De nombreux propriétaires procèdent au nettoyage de leur terrain en utilisant le feu, sans se méfier des risques qu'ils font courir à la forêt. En effet, le combustible s'assèche rapidement à cette période de l'année et le feu peut courir très rapidement vers la forêt ou les bâtiments.

Réglementer pour responsabiliser!

La réglementation des brûlages dans une municipalité locale permet de rappeler aux citoyens qu'ils ont, eux aussi, des responsabilités dans la prévention des incendies de forêt, à savoir :

- s'informer sur la réglementation en vigueur;
- aviser les autorités municipales de leur intention de brûler;
- obtenir un permis avant d'amorcer le brûlage;
- assurer une surveillance constante jusqu'à l'extinction finale;
- disposer de l'équipement et du personnel nécessaires pour contrôler et éteindre le brûlage.

Le service incendie tient à vous aviser qu'il est strictement interdit de faire des feux à ciel ouvert sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet.

L'article 11 "FEUX EN PLEIN AIR ET FOYER EXTÉRIEUR" du règlement numéro 192-2019 et 2019-07 concernant la prévention incendie prévoit ce qui suit ;

11.1 Champ d'application

Le présent chapitre s'applique à tout feu en plein air sur le territoire de la municipalité. Cependant, le présent chapitre ne s'applique pas :

a) aux feux dans les appareils de cuisson en plein air tels que les foyers, foyers ornementaux, barbecues ou autres installations prévues à cette fin;

b) aux feux dans des contenants en métal, tels que barils et contenants de même nature;

c) aux feux confinés dans un aménagement fait de matériaux non combustibles, tels que pierres, briques ou autres installations de même nature;

d) Tous ces appareils, contenants et aménagements doivent être munis de pare-étincelles.

11.2 Interdiction

Il est interdit de faire ou de maintenir un feu de feuilles, d'herbe, de débris de matériaux de construction, d'hydrocarbure, matériaux plastiques et matériaux caoutchoucs.

11.3 Autorisation

Un feu en plein air est autorisé à la condition d'obtenir préalablement un permis valide émis par le Directeur ou un membre du Service de sécurité incendie.

L'autorité compétente se réserve le droit d'éteindre ou de faire éteindre tout feu en plein air, et ce, sans préavis.

11.4 Permis

Toute personne désirant faire un feu en plein air doit présenter au directeur ou un membre du Service de sécurité incendie une demande faisant mention des renseignements suivants :

- Les nom et adresse du requérant ainsi que le nom du responsable s'il s'agit d'un organisme, la date de naissance et le numéro de téléphone;
- Le lieu projeté du feu, la date, l'heure et sa durée;
- Le type de feu, les matériaux combustibles utilisés, le diamètre du feu et la hauteur;
- Une description des mesures de sécurité prévues;
- Le nom, l'adresse et la date de naissance d'une personne âgée de dix-huit (18) ans ou plus qui sera présente pendant toute la durée du feu;
- L'autorisation écrite du propriétaire de l'endroit où se fera le feu;
- ***Toute autorisation doit être demandée au moins trois (3) jours avant la date prévue pour le feu. Tout permis émis doit immédiatement être acheminé par l'officier désigné au Service de sécurité incendie;***
- Tout feu doit être localisé à une distance minimale de six (6) mètres de tout bâtiment ou boisé ou de toute matière combustible;
- à moins que le directeur ou un membre du Service de sécurité incendie n'ait fixé sur le permis une hauteur et une superficie

maximale plus élevées, la hauteur du combustible ne doit pas excéder un mètre quatre-vingt (1,80) et sa superficie ne doit pas excéder un diamètre de trois (3) mètres;

- En zone agricole, la hauteur du combustible ne doit pas excéder deux mètres cinquante (2,50) et sa superficie ne doit pas excéder un diamètre de douze (12) mètres. Toutefois et dans tous les cas (hauteur et superficie), l'officier désigné pourra restreindre les dimensions en fonction du risque et de la morphologie des lieux;
- seul le bois doit servir de matière combustible;
- les moyens nécessaires à l'extinction du feu doivent être constamment disponibles et à proximité du feu;
- le feu doit être soigneusement éteint avant que son responsable ne quitte les lieux;
- la fumée dégagée par le feu ne doit pas incommoder le voisinage;
- sans restreindre la généralité de ce qui précède, aucun pneu ou combustible ne peut être utilisé.

11.11 Foyer extérieur

Il est permis d'utiliser un foyer ou un poêle approuvé par le Service de sécurité incendie, lequel doit être installé à 5 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible. La cheminée et ces équipements devront être munis de pare-étincelles et devront être installés sur des matériaux incombustibles.

ARTICLE 28 INFRACTION ET AMENDES

28.1. Quiconque contrevient, permet ou tolère que l'on contrevienne à une disposition de ce règlement, maintien une situation ou une construction qui contrevient à une disposition de ce règlement, maintien un état de fait qui nécessite une autorisation préalable sans l'avoir obtenu commet une infraction et est passible, en outre des frais applicables, d'une amende minimale de trois cents dollars (300,00 $) et maximale de deux (2) mille dollars (2 000,00 $). Lorsque le défendeur est une personne morale, l'amende minimale est de six cents dollars (600,00 $) et maximale de quatre mille dollars (4 000,00 $).

Si l'infraction est continue, elle constitue pour chaque jour une infraction distincte et une amende peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction.

28.2 En cas de récidive dans les deux (2) ans de la déclaration de culpabilité du défendeur pour une infraction à la même disposition pour laquelle il a déjà été condamné, l'amende est fixée au double de celles mentionnées à l'article 28.1

28.3 Toute infraction au présent règlement se prescrit par un (1) an à compter de la date de la connaissance par l'autorité compétente de la perpétration de l'infraction, conformément à l'article 14 du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1).

28.4 Les dispositions du présent règlement ne restreignent pas l'application des dispositions de toute autre loi fédérale ou provinciale.

IMPORTANT :
Toute autorisation doit être demandée au moins trois (3) jours avant la date prévue pour le feu.

Toutes les demandes de permis doivent être effectuées du lundi au jeudi de 7h30 à 17h00. Vous devez donc prévoir de faire votre demande durant cette période, prenez note aussi qu'aucune autorisation n'est donnée par téléphone, car une visite du site de brûlage doit être effectuée par un membre du service incendie.

Afin de vous éviter des problèmes, nous vous demandons de vous procurer votre permis de brûlage gratuitement. Pour obtenir un permis ou pour toute demande de renseignement, **vous devez communiquer avec le bureau municipal de Lac-Etchemin au 418 625-4521**. Noter que les permis de brûlage sur le territoire de Saint-Luc et Lac-Etchemin sont délivrés uniquement par Sylvain Poulin, directeur du service incendie de Lac-Etchemin/Saint-Luc.

POUR LES URGENCES, FAITES LE 911

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local.

Sylvain Poulin Directeur service incendie
Technicien en prévention incendie
Municipalité de Lac-Etchemin / Saint-Luc
418 625-4521
munetchemin.incendie@sogetel.net

Organismes communautaires

Votre générosité
nous permet de passer de beaux moments !

Comme à chaque hiver, depuis bon nombre d'années, de valeureux bénévoles entretiennent des sentiers dans plusieurs boisés de notre municipalité et permettent à nos résidents de pratiquer la marche, le ski de fond et la raquette en toute quiétude.

Nous désirons les remercier très sincèrement pour leur grande générosité et leur disponibilité, car sans eux rien de tout cela ne serait possible. Merci aussi à tous ces propriétaires de boisés qui acceptent que nous puissions utiliser leur propriété pour bénéficier, jour après jour, de ces

activités de plein air. Sachez que les adeptes sont de plus en plus nombreux au fil des années.

Votre générosité contribue grandement à la bonne forme physique des gens de notre milieu et vous nous permettez d'apprécier la saison hivernale.

Un grand merci pour votre belle initiative.

Les nombreux utilisateurs

Le Comité d'embellissement VOUS INFORME...

Le printemps est arrivé et déjà nous ressentons les bienfaits du soleil, les journées avec plus d'heures d'ensoleillement, l'énergie qui augmente ainsi que le goût de travailler dans nos plates-bandes et nos jardins. Le Comité d'embellissement est déjà à planifier sa saison estivale 2021 afin de concrétiser certains projets et de bien se préparer pour les Fleurons.

L'année 2021 est une année de Fleurons et le comité d'embellissement est enthousiaste, les projets fourmillent et nous sommes fiers de vous les présenter. Nous voulons revitaliser la plate-bande à la sortie de la Station, nous souhaitons améliorer l'espace le long du mur adjacent à la fresque et nous devons aménager les espaces devant l'Édifice municipal. Nous souhaitons que notre municipalité se démarque et nous sollicitons encore la participation de toute la population, des commerçants et autres organismes afin de procéder à l'aménagement d'espaces verts, de plates-bandes et de jardins pour embellir notre milieu. Dans le cadre des Fleurons, les initiatives communautaires sont très valorisées. Nous voulons une municipalité qui se démarque et que les citoyennes et citoyens soient fiers de contribuer à ce succès. Les Fleurons, c'est plus qu'un concours, c'est un mode de vie. C'est le plaisir de se promener et d'admirer les fleurs, les agencements de plates-bandes, les beautés de la nature, le goût de s'asseoir à l'extérieur et de profiter de l'ombre au pied d'un arbre, bref de profiter pleinement de la saison estivale.

Nous souhaitons que toutes les résidentes et tous les résidents s'investissent et gardent leurs espaces propres et pourquoi ne pas profiter de la Journée de la Terre, le 22 avril, pour s'assurer de nettoyer son terrain, son espace de stationnement ou encore de réaliser un petit projet d'aménagement que ce soit planter un arbre ou des arbustes. Nous sollicitons encore une fois votre participation pour faire ce petit ménage printanier et donner de bons soins à vos plates-bandes. Cette année en raison de la Covid, nous ne pouvons pas organiser une activité pour souligner la Journée de la Terre mais on espère que l'an prochain cela sera possible.

Présentement, nous sommes à finaliser le projet des oriflammes, nous pensons avoir 9 oriflammes différentes. Nous essayons de mettre en valeur nos différents attraits touristiques et cela dans les différentes saisons. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce projet, vos photos étaient magnifiques. Encore une fois merci pour votre participation et au plaisir de voir les oriflammes bien installées dans notre municipalité.

Gervaise Turmel pour le CELE

BIBLIOTHÈQUE L'Élan Lac-Etchemin

La bibliothèque L'Élan vous informe

En raison des risques de santé causés par la propagation du COVID-19, la bibliothèque a fait la **transition aux prêts sans contact** en respectant les règlements de la santé publique qui évoluent régulièrement. Les usagers doivent s'informer des dernières mises à jour du nouvel horaire et des règlements d'accès à la bibliothèque en consultant les sites Facebook ou Internet de la municipalité.

Invitation aux usagers de prendre le tournant informatique

Savez-vous qu'il est fort utile de transmettre votre adresse courriel à la Bibliothèque L'Élan? En lui transmettant cette information, vous serez avisés par courriel que votre abonnement ou vos prêts arrivent à échéance ou sont en retard et que vos réservations sont disponibles.

La bibliothèque pourrait également utiliser votre courriel pour vous faire connaître les nouveaux livres au répertoire, l'ajout d'un nouveau service, une fermeture imprévue, la tenue d'une activité d'animation … N'hésitez pas à lui transmettre votre adresse courriel afin de gérer vos prêts à domicile et de mieux connaître les services qu'elle vous offre. L'adresse courriel de la bibliothèque est biblio@sogetel.net.

Ajouts de nouveautés au répertoire en octobre et novembre 2020

Parmi les dernières acquisitions de livres de la section des **adultes**, on retrouve les **documentaires** « Pain », «Potager du jardinier paresseux», «Code Québec : les sept différences qui font de notre peuple...», «Kuei, je te salue : conversation sur le racisme», «Respire, le Plan est toujours parfait», «La Liste», «10 choses que chaque enfant autiste aimerait que vous sachiez», «La vie pas toujours olympique de Marianne St-Gelais», «Un temps pour changer» de Pape François, «La Fureur de vivre» d'H. Reeves, «Enquête sur les Filles du roi»; les **romans** «Au pied du grand chêne», «Le verdict de plomb», «La vie à bout de bras 2 tomes», «Les feux de Noël», «Le Mercato d'hiver 2t.» de P. Kerr, «L'anse à Lajoie», «La cachette» de N. Roberts et «La vie secrète» de Danielle Steel.

Dans la **section jeunesse**, on retrouve les **bandes dessinées** Dragon Ball Super t.12», «Alix 39», «Astérix : Le menhir d'or», «Blake et Mortimer t. 27», «Bob Morane 4 intégrales», «Garfield t.70», «Michel Vaillant t. 8 et 9», «Lucky Luke», «Alpha 14», «Guide des Pokémon légendaires et fabuleux»; les **romans** «À cheval c'est génial t. 5», «Alexandrine et Clémentine», «Liberté t. 13.2», «Défense d'entrer! Filles 1 et 2», «Juliette à Hollywood», «La malédiction des Dragensblôt t.7», «Ti-Guy la Puck, t. 5»; les **documentaires** «Briser la glace : l'histoire de Manon Rhéaume», «Oh! Un orignal! Un livre de mots canadiens, « L'ABC des filles 2021», «Dix filles allumées : des parcours inspirants», «P'tit Garçon découvre les engins de chantier», et les **albums** «Pâques au Québec», «Les colombes de neige», «Cinq joyeux lapins», «La doudou aime les émotions», «La doudou aime les bisous», «Splat est amoureux», «Estelle, la fée de l'arc-en-ciel», «P'tit loup se brosse les dents» et «George est enrhumé».

La thématique du printemps est sur les présentoirs

Plusieurs livres et revues développant les thématiques du printemps, du temps des sucres, des plantes et jardins, des arbres et arbustes, des oiseaux et de la protection de l'environnement sont placés sur les rayons des sections jeunesse et adulte. Des livres de rénovation, de construction de patios et de bricolage sont également disponibles.

Invitation à consulter la page Facebook de la municipalité

Depuis plusieurs mois, la bibliothèque l'Élan liste plusieurs nouveautés de son répertoire sur la page Facebook de la municipalité. Voilà un autre moyen d'informer les lectrices et lecteurs de la communauté des biens culturels à leur disposition.

Horaire de la bibliothèque durant la période du couvre-feu

Depuis le couvre-feu décrété par le gouvernement, seuls les comptoirs de prêts de livres et de documents sont ouverts au public. L'accès aux rayons et aux lieux physiques demeure interdit, sauf pour le personnel autorisé, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

L'horaire a été légèrement modifié :
Lundi : de 18 h à 19 h 30
Mardi : de 13 h à 16 h 30
Mercredi : de 13 h à 16 h 30 et de 18 h à 19 h 30
Jeudi : de 18 h à 19 h 30
Samedi : de 9 h à 12 h

Le retour des livres est facilité par l'installation d'une « chute à livres » disponible en tout temps.

Invitation à s'impliquer au sein des comités de gestion et d'animation de la bibliothèque

Après l'ouverture régulière, viendra la réorganisation de la bibliothèque pour l'ACTUALISER et en faire un ESPACE CITOYEN à fréquenter davantage : un lieu de culture, de lecture, d'information, d'animation et de rencontre dans une atmosphère chaleureuse, cordiale et détendue. La bibliothèque devra être davantage accessible à tous, individus ou organismes. Pour ce faire, le nombre de bénévoles devra être substantiellement augmenté pour offrir plus de services à la population. Pour illustrer cette nouvelle vision de la bibliothèque, voici la photo de l'aménagement d'une partie de la section des jeunes réalisée par une artiste locale.

Jacques Gagnon, responsable
Bibliothèque L'Élan

M'impliquer dans ma bibliothèque

Être bénévole au sein du Réseau

Plus de 2,150 citoyens travaillent bénévolement dans les bibliothèques affiliées du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Quel que soit votre intérêt, votre disponibilité ou votre expertise, votre bibliothèque locale a besoin de vous!

Voici quelques tâches typiques du travail en bibliothèque :

- service au comptoir de prêts et retours
- animation d'activités pour les tout-petits
- préparation des échanges de biens culturels
- suivi des emprunteurs retardataires
- sélection et achats en librairie
- prêt entre bibliothèques
- site web et page Facebook
- réparation des volumes brisés
- programmation d'animations
- publicité et concours

ÇA M'INTÉRESSE !!!
https://www.reseaubibliocnca.qc.ca/fr/m-impliquer
Communique avec ton service des loisirs.
munetchemin.je@sogetel.net 418 625-4521, poste 2232

Horaire

La Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins est actuellement ouverte les jeudis de 18 h à 21 h, ainsi que les vendredis et samedis de 17 h 30 à 21 h. Cet horaire sera maintenu tant et aussi longtemps que le couvre-feu sera en vigueur. Un maximum de 12 jeunes à la fois est autorisé dans la maison.

Programme d'été pour ados Desjardins

C'est avec plaisir que nous vous annonçons la tenue du programme d'été pour ados Desjardins 2021 offert aux jeunes de 12 à 14 ans, à raison de dix activités sur une période de six semaines.

Pour connaitre la programmation complète, rendez-vous sur notre page Facebook « Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins ».

Vous pouvez vous y inscrire de deux façons : directement à la Maison de jeunes située au 242, 2e Avenue, Lac-Etchemin, le mercredi 5 mai de 18 h à 20 h et le samedi 8 mai de 9 h à 11 h ou en communiquant avec nous par téléphone au 418 594-5886.

Le programme est offert au coût de 205 $ avec 1 activité de financement obligatoire (cueillette de canettes) ou au coût de 175 $ avec 2 activités de financement (cueillette de canettes et vente de tartes).

Il est possible de s'inscrire au programme d'été jusqu'au 4 juin ou jusqu'à

ce que le groupe de 13 adolescents soit complet. N'hésitez pas à nous joindre par téléphone pour toutes questions.

Défi « spécial confinement »

Nous tenons à féliciter toutes les personnes qui ont participé au défi que la Maison de jeunes a lancé à la population en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins, la Vie étudiante de l'École des Appalaches ainsi que celle de la polyvalente des Abénaquis. Un tirage a d'ailleurs eu lieu et a permis à trois adolescents de Lac-Etchemin de gagner une carte-cadeau dans un commerce local de leur choix. Bravo à Clara Gourde, Marie-Pier Bossé et Gabriel Bossé.

Marika Pruneau
Animatrice responsable de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins

---

COMITÉ DES USAGERS DES ETCHEMINS

Vous êtes intéressés par la qualité des services offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux dans les Etchemins?

Vous êtes sensibles aux personnes vulnérables et aux ainés?

Vos forces et votre expérience de vie inter-générationnelles sont essentielles pour nous.

Nous avons besoin de vous pour :
- Comité des usagers des Etchemins
- Comité de résidents du CHSLD de Saint-Prosper
- Comité de résidents du CHSLD de Lac-Etchemin

Contactez-nous :
isabelle.pruneau.cisss@ssss.gouv.qc.ca
418 625-3101, poste 42492

Vous avez besoin d'aide à la maison ?
Faites appel aux Services à domicile des Etchemins :

- Entretien ménager et grand ménage
- Soutien à l'alimentation (aide pour les courses et les repas)
- Soins d'aide à la personne, répit aux proches aidants
- Service de stimulation cognitive
- Menus travaux

SERVICES À DOMICILE DES ETCHEMINS
Coopérative de solidarité
Pour vous...chez vous

Ces services sont offerts à tous, appelez-nous pour une estimation
418 625-4500

Pour les services d'aide domestique, une aide financière de la Régie de l'assurance maladie du Québec est accessible à tous.

Ta relation est...

Havre l'Éclaircie
Maison d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants

saine
lorsque ton partenaire :
- Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts.
- Accepte tes ami(e)s et ta famille.
- Se réjouit quand tu es épanouie.
- A confiance en toi.
- S'assure de ton accord pour la réalisation de vos projets communs.

toxique
lorsque ton partenaire :
- Ridiculise ton opinion et tes projets.
- Contrôle tes sorties, te questionne à ton retour.
- Fouille tes textos, tes courriels, tes profils sur les réseaux sociaux.
- T'empêche de voir tes ami(e)s, famille, et proches.
- T'humilie et te traite de folle quand tu n'es pas en accord avec ses idées.

SI TU TE QUESTIONNES SUR TA RELATION, N'HÉSITE PAS À NOUS CONTACTER.
Nous t'aiderons à y voir plus clair !

418 227-1025
1 800 709-1025
eclaircie@globetrotter.net
www.havre-eclaircie.ca

RECRUTEMENT

PROJET TREMPLIN

PROCHAINE COHORTE

31 MAI 2021

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI les Etchemins

→ ALLOCATION HEBDOMADAIRE DE 393 $

→ 30 SEMAINES

- ☐ TU AS BESOIN DE CHANGEMENT ET TU VEUX TRAVAILLER?
- ☐ TU ES NI EN EMPLOI NI AUX ÉTUDES?
- ☐ TU AS ENTRE 15 ET 30 ANS?

INSCRIPTION
418 625-2533, POSTE 227
INTERVENANT@CJEETCHEMINS.CA
FACEBOOK : INTERVENANT CJE ETCHEMINS

DIVERS ATELIERS, FORMATIONS, STAGES, SUIVI PERSONNALISÉ ET UN ACCÈS AUX SERVICES DU CJE **GRATUITEMENT!**

Financé en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse | Canada

Avec la participation financière de : Québec

Production du plateau – coopérative de solidarité –

Paniers de légumes 2021

Devenez membre de la coopérative et abonnez-vous!

Paniers hebdomadaires frais, locaux, sans intrants chimiques

De 7 à 10 variétés par semaine durant 13 semaines de juillet à septembre

429 $

(33 $ / par panier)
Payable en 1 ou 2 versements

1. Vous payez votre fermier au printemps.
2. Votre fermier utilise cet argent pour payer les semences, le chauffage des serres, et les employés.
3. Vous obtenez des légumes frais chaque semaine et vous économisez.
4. Vous rencontrez votre fermier chaque semaine et avez la chance d'échanger avec lui.

Pour information 418.636.2084
production.maraichere@gmail.com
316, rang de la Grande-Rivière, Lac-Etchemin

Merci à nos principaux partenaires

MRC des Etchemins | Desjardins Caisse des Etchemins | Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches Québec | Emploi et Développement social Canada | Stéphanie Lachance Députée de Bellechasse

COLLECTIF DES ETCHEMINS

Réservation
418-227-2626

Vous avez besoin de transport pour vos déplacements :

* de soins de santé **(incluant la vaccination)**
* de services sociaux
* de services d'éducation ou de formation postsecondaire
* des démarches d'insertion à l'emploi

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12 h (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement.

* L'horaire du **centre d'appel** est du lundi au vendredi de **8 h à 16 h**
* L'horaire du **taxi collectif** est du lundi au vendredi de **7 h à 18 h**

Le taxi collectif dessert les 13 municipalités de la MRC des Etchemins.

RESSOURCERIE BELLECHASSE

418 642-5627

La Ressourcerie Bellechasse offre un service gratuit de cueillette à domicile pour différents encombrants, pièces de mobilier et autres biens. Il est offert aux citoyens de 26 municipalités dont la liste est disponible sur internet. (www.ressourceriebellechasse.com).

Liste des biens et matières acceptés pour le service de cueillette à domicile.

	Cueillette à domicile Hebdomadaire		2 fois/an Cueillette spécial de gros rebuts
	En bonne condition	En mauvaise condition	
Meubles : Meuble de télé, table, fauteuil, étagère, futon, divan lit, table de chevet commode, lampes miroirs, armoire, matelas, sommier, pupitres, coffres, tables d'appoint.	Oui	Non Écocentre oui	Oui
Électroménager : Frigidaires, congélateurs, air climatisé, thermopompe, laveuse, sécheuse, four, congélateur, lave-vaisselle, cuisinière.	Oui	Oui	Oui
Tissus, textiles et vêtements : Vêtements en cuir (botes, ceintures, sac à main), vêtements de sports, vêtements pour bébé, chaussures, bottes, cintres et supports.	Oui	Non	Non
Articles de cuisine : Vaisselle, ustensiles, casseroles, contenants en plastique.	Oui	Non	Non
Articles divers : Bibelots, bijoux, équipement de sport, patins, raquettes, skis, luges, traineaux, articles de sports, décoration tableau, lampes, livres, CD, VHS, casse-tête, jouets.	Oui	Non	Non
Articles de jardin : Boyau d'arrosage, meubles, de patios, pot à fleur, barbecue.	Oui	Non	Oui
Antiquités : Machine à coudre, lampe, poterie, meuble, etc.	Oui	Non Écocentre Oui	Oui
Appareils électroniques (serpuariens) : Ordinateur, tablettes, cellulaires, ordinateurs, souris, claviers, télécommandes, manettes, imprimantes, télécopieur, radio, ect.	Oui	Oui	Oui

Préparer une collecte :

Avant une collecte, vous devez vous assurer de mettre vos articles près de la porte afin qu'il soit facile d'accès : De plus, il est de votre responsabilité que l'accès à vos articles soit sécuritaire en tout temps. Si nos employés considèrent un accès non sécuritaire, la collecte pourra être annulée.

Propre et en bonne condition :

Afin de bénéficier des services de la Ressourcerie Bellechasse, vous devez respecter la liste des matières acceptées, mais aussi vous assurer que ce que vous donnez est propre et en bonne condition. Si un article comporte l'un des éléments suivants, il pourrait être refusé lors d'une collecte :

- Cernes ou tâches (tissus, coussin)
- Déchirer (vêtements)
- Mauvaise odeur
- Dommage par l'eau
- Égratignure importante ou très apparente
- Décoloration très importante
- Parties manquantes (tiroirs, portes, tablettes)
- Bris majeur, défectueux
- Non-fonctionnel

Cueillette spéciale de gros rebuts Se fera les 7-14-21-28 Mai 2021 Et les 8-15-22-29 Octobre 2021

Deux fois par année, la Ressourcerie Bellechasse offre un service spécial de cueillette de gros rebuts. Durant cette cueillette, les encombrants en mauvaises conditions sont acceptés. Si vous désirez vous débarrasser d'un encombrant en mauvaise condition en dehors des cueillettes spéciales de gros rebuts, vous devez aller à l'écocentre de votre municipalité.

Vous devez communiquer avec nous avant le 30 avril pour faire votre demande de cueillette et nous vous indiquerez la procédure à suivre.

PROGRAMMES D'AIDE

Politique d'aide à l'élite sportive et culturelle

Fonds culturels des Etchemins

Programme de subvention pour la réalisation d'une activité culturelle

Initiative parents et grands-parents

Aide financière aux familles **lacetcheminoises**

Soutien financier pour l'achat de **couches de coton**

une naissance un livre

BIBLIOTHÈQUE L'Élan Lac-Etchemin

LE CONSEIL MUNICIPAL CONSULTE SA POPULATION :

Politique familiale et des aînés Grandir Ensemble

COMITÉ DE SUIVI Politique culturelle LAC-ETCHEMIN

POUR PLUS D'INFORMATION :
www.lac-etchemin.ca
ou
Jude Emond
418 625-4521
poste 2232

Club de tennis Lac-Etchemin

Si vous avez une bonne base au tennis et que vous désirez vous inscrire dans une ligue, nous vous invitons à nous en faire part. En avril, une cédule sera produite et le tout débutera en mai. Veuillez communiquer avec Marie-Luce Giguère au 418 625-5106 pour la ligue féminine en simple.

En ce qui concerne le double féminin, un horaire sera établi, mais nous suivrons les consignes sanitaires avant de démarrer.

Pour ceux qui souhaiteraient s'inscrire dans la ligue masculine (en simple), il est possible de le faire en contactant M. Renald Venables au 418 625-6791 ou M. Benoit Lehoullier au 418 625-4920.

Engagement citoyen

Une initiative de la Politique familiale et des aînés

Politique familiale et des aînés Grandir Ensemble

Salutations à chaque citoyenne et citoyen,

En tant que conseiller municipal responsable des questions familiales et ainées, je profite de cette tribune pour vous partager un très bel exemple d'engagement citoyen.

Étant moi-même un fervent amateur de ski de fond, j'ai pu constater au cours de la saison hivernale, la mobilisation de quelques citoyens engagés à réaliser quelque chose d'important soit la réfection complète des sentiers de ski de fond du Mont-Orignal. Les sentiers ont été élargis, balisés, drainés et on y a ajouté une signalisation adéquate afin de rendre ceux-ci sécuritaires pour tout le monde. À mon avis, nous avons actuellement un des plus beaux sentiers de ski de fond de Chaudière-Appalaches.

J'aimerais adresser de chaleureux remerciements à : Daniel Gagnon, Marie-Luce Giguère, Alain Roy, Daniel Vachon, Gilles Trudel, Bernard Lapointe et Richard Labbé pour leur implication dans la vie locale et leur contribution à consolider une communauté plus confiante et plus forte.

Favoriser un mieux vivre ensemble et être plus heureux, voilà le résultat de votre engagement.

BRAVO!

Guyda Deblois

Moulin La Lorraine...

TROIS EXPOSITIONS SURPRENANTES AU MOULIN LA LORRAINE

Un univers surréel habité de formes lumineuses et élégantes!

À travers «Monde sans repère», l'imaginaire de l'artiste Alain LeBlond s'exprime dans un monde virtuel 3D où il crée, à la manière d'un sculpteur, des scènes utopiques dont il tire, toujours de manière virtuelle, des clichés numériques qui se concrétisent sous forme de giclées sur panneaux d'aluminium d'une grande finesse. *À voir jusqu'au 30 mai 2021.*

Un corpus de scènes étranges et surréalistes, inspirées d'un film d'épouvante!

L'artiste et illustrateur Gonza Meza déploie «54 Soleils», une exposition qui regroupe 38 estampes numériques. Quoiqu'ils s'apparentent à une BD, les dessins ne se veulent pas une histoire linéaire. Toutes ponctuées d'un cercle rouge et indépendantes les unes des autres, elles foisonnent de détails ou se démarquent par leur graphisme précis et épuré, en noir sur blanc. ***À voir jusqu'au 13 juin 2021.***

Une série d'œuvres intimistes sous le titre «Les Portraits des Voilés».

Guillaume Desjardins, artiste de Sainte-Marie de Beauce, nous présente sa première exposition solo. Peintes à l'huile avec réalisme, ces œuvres aux couleurs sobres dégagent une profonde sensibilité. Le voile, aussi important que le sont les personnages, est omniprésent. Tantôt peint, tantôt réellement intégré au tableau, il amplifie le caractère énigmatique de chaque portrait. *À voir jusqu'au 6 juin 2021.*

LE MOULIN EST OUVERT SAMEDI et DIMANCHE de 12 h à 16 h
Admission adulte 6 $, Étudiant et ainé 5$
17 ans et moins GRATUIT
Amis du Moulin GRATUIT aux expositions et tarif réduit aux activités
À noter qu'en période de pandémie, le Moulin La Lorraine accueille les visiteurs, sur réservation.

.....

Des activités culturelles et des rencontres avec les artistes

Dans les semaines à venir, le public aura la chance de rencontrer les créateurs de ces expositions et d'en apprendre davantage sur leur démarche de création et leurs techniques artistiques.

- Le 30 mai à 13 h 30, Alain LeBlond sera sur place pour présenter ses œuvres et sa technique de création particulière lors d'une conférence-causerie;
- Le 13 juin à 13 h 30, Gonza Meza expliquera son projet 54 Soleils et animera un atelier de dessin.

Pour les 16 ans et plus. Admission 6$, gratuit pour les Amis du Moulin. Places limitées, inscriptions au 418 625-4400

POUR JEUNES ARTISTES EN HERBE

Des ateliers conçus et animés par des artistes professionnels, qui permettent aux jeunes de développer leurs talents tout en s'amusant!

- Le 30 juin, **Viens créer ton paysage** : atelier pour expérimenter des techniques de peinture et combiner dessin, peinture et créativité. Pour les 7 à 12 ans;
- Le 7 juillet, **Artiste-botaniste d'un jour** : initiation au cyanotype, un procédé de photographie permettant d'explorer la botanique et la chimie. Pour les 8 à 12 ans;
- Le 8 juillet, **Dessin à main levée** : atelier pour se familiariser avec le dessin à la ligne pour réaliser un joli signet d'inspiration « zen ». Pour les 6 à 12 ans;
- Le 8 juillet, **Collage Cocorico!** : création d'un coq original en puisant les couleurs et les textures dans les pages de magazines. Pour les 8 à 12 ans;
- Le 8 juillet, **L'atelier de Riopelle** : découvrir l'art de Riopelle en explorant des techniques qu'il a utilisées pour créer ses œuvres. Pour les 7 à 12 ans.

7$ par atelier, gratuit pour les enfants des Amis du Moulin. Places limitées, inscriptions à l'avance au 418 625-4400

Josée Marceau, Directrice générale et artistique
Moulin la Lorraine 418 625-4400
jmarceau@moulinlalorraine.ca

CAMP DE JOUR LAC-ETCHEMIN

- Été 2021 -

Vous êtes à la recherche d'un endroit sécuritaire et dynamique où votre enfant pourra profiter de son été et s'amuser en compagnie d'autres enfants de son âge? Heureusement, le camp de jour sera présent encore cet été pour divertir et faire bouger vos enfants. Le camp de jour se renouvèle, année après année, pour faire vivre des expériences mémorables à vos enfants et leur permettre de passer un été des plus exceptionnels. Nos animateurs ainsi que notre responsable n'ont qu'un seul but : soit de mettre un sourire sur les lèvres de chaque enfant tous les jours en leur proposant des activités variées et hautes en couleur. Grâce à l'environnement et aux infrastructures auxquels les enfants auront accès à Lac-Etchemin, chaque enfant y trouvera son compte sans exception. Bouger, rire et jouer, voici le résumé de l'été! Toute l'équipe du Camp de jour espère pouvoir vous compter des nôtres en juin!

Le camp de jour, simplement pour le plaisir des enfants! Toutes les informations relatives à l'inscription et au déroulement de l'été à venir seront communiquées prochainement via la page Facebook du Camp de jour. Pour plus d'informations, communiquez directement avec nous sur la page Facebook du Camp de jour, ou encore à l'adresse courriel suivante : munetchemin.otj@sogetel.net.

Jusqu'au 30 avril 2021, la MRC des Etchemins invite les citoyens, les comités et les organismes des Etchemins à déposer des projets au Fonds culturel. En tout, une enveloppe de 17 000 $ est disponible pour soutenir différentes initiatives qui contribueront à la vitalité culturelle du milieu et permettront la réalisation de projets culturels originaux.

Vous aimeriez réaliser un projet culturel au niveau théâtral, musical, patrimonial, littéraire, des arts visuels ou métiers d'arts? L'aide financière peut atteindre 2 000 $ par projet. Les conditions d'admissibilité, les critères d'évaluation et le formulaire de demande sont disponibles en consultant l'onglet développement culturel sur le site internet de la MRC à www.mrcetchemins.qc.ca. Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de Mathieu Baillargeon, agent en développement rural et culture au (418) 625-9000, poste 2262.

Signature d'une nouvelle Entente de développement culturel

Le Fonds culturel s'inscrit dans l'Entente de développement culturel conclue entre la MRC des Etchemins et le gouvernement du Québec. La nouvelle entente totalise 149 000 $ grâce à une bonification de l'enveloppe du gouvernement et une bonification de la participation financière des 13 municipalités du territoire. L'aide financière versée en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat du ministère de la Culture et des Communications correspond à 60% de l'ensemble des coûts de l'entente. La MRC des Etchemins dispose également d'une somme discrétionnaire pour la culture, ce qui porte l'enveloppe dédiée au rayonnement de la culture sur le territoire à 164 394 $.

14e CHRONIQUE

"Témoins du passé"

par Germaine Lessard

Photo **« Coup de cœur »** de citoyens de Lac-Etchemin

Fédora Gagnon, fille de Clothaire et de Hélène Asselin, a épousé le 4 août 1949 Eddy Brochu né à Saint-Léon-de-Standon. Après leur mariage, le couple a vécu aux Etats-Unis. Fédora est décédée à l'âge de 95 ans en 2015.

Valère Brochu, Eddy Brochu, Fédora Gagnon et Clothaire Gagnon

Agenda communautaire

Nous invitons les organismes et les organisations à nous transmettre les informations pour la tenue de leurs activités et de bien tenir compte de la date de tombée inscrite sur la page couverture DE CHAQUE NUMÉRO DE L'INFO DU LAC.

En raison de l'incertitude qui prévaut présentement avec la crise de la covid-19, certaines activités peuvent être annulées ou reportées. Informez-vous avant de vous déplacer.

14 avril
Ouverture de l'Écocentre (rue Deblois).

1 mai
Cours de gardiens avertis au Centre des arts et de la culture de 8 h 30 à 16 h.

3 mai
Troisième versement de taxes municipales.

4 mai
Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h.

15 mai
Date limite pour enlever vos abris temporaires (Tempo).

2 juin
Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h.

5 juin
Fête de la pêche – activités à l'Éco-Parc des Etchemins.

14 juin
Quatrième échéance de taxes municipales.

28 juin
Début des activités du camp de jour 2021.

En raison de la situation actuelle relative à la pandémie de COVID-19 (la MRC des Etchemins est passée en zone rouge) et suivant les directives ministérielles recommandant d'éviter tout rassemblement intérieur, jusqu'à avis contraire, les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil municipal se tiennent sans la présence du public (à huis clos).

Les séances ordinaires du Conseil

CALENDRIER 2021

Séances ordinaires du Conseil municipal
à la salle des délibérations, 2e étage, à 19 h 30
au 208, 2e Avenue à Lac-Etchemin

DATE DES SÉANCES ORDINAIRES
12 JANVIER • 2 FÉVRIER • 2 MARS • 6 AVRIL
4 MAI • 1ER JUIN • 6 JUILLET • 3 AOÛT • 7 SEPTEMBRE
5 OCTOBRE • 2 NOVEMBRE • 7 DÉCEMBRE

C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du Conseil municipal, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie municipale sont permis sous réserve de l'acceptation par le président de l'assemblée (maire).

Ordre du jour

Les citoyens peuvent prendre connaissance du projet d'ordre du jour de chaque séance, à compter de 13 h, le lundi qui précède la journée de sa tenue.

Nous vous invitons à consulter le contenu détaillé du projet d'ordre du jour sur le site internet de la municipalité.

Votre conseil Municipal

Maire :
Monsieur — Camil Turmel

Conseillers :
Mesdames — Marie-Pierre Lamontagne, Judith Leblond
Messieurs — Guyda Deblois, Yannick Dion, Patrick Lachance, Sébastien Ouellet

BIBLIOTHÈQUE L'Élan Lac-Etchemin

Surveillez l'horaire selon l'évolution de la pandémie sur notre page Facebook.

Heures d'ouverture

LUNDI :	**18 h 30**	**à**	**20 h 30**
MARDI :	**13 h**	**à**	**16 h**
MERCREDI :	**13 h**	**à**	**16 h**
	18 h 30	**à**	**20 h 30**
JEUDI :	**18 h 30**	**à**	**20 h 30**
SAMEDI :	**9 h**	**à**	**12 h**

208, 2e Avenue, rez-de-chaussée • Téléphone : 418 625-4521, poste 2100

Lac-Etchemin Bureau municipal

208, 2e Avenue (2e étage) Lac-Etchemin
Tél. : 418 625-4521 Télécopieur : 418 625-3175
Courriel : munetchemin@sogetel.net
Site internet : www.lac-etchemin.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h
de 13 h à 16 h 30

Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La Municipalité de Lac-Etchemin offre l'opportunité aux organismes sportifs, socio-communautaires, culturels, touristiques et de plein air de la municipalité d'informer la collectivité lacetcheminoise concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Pour être admissibles, les textes soumis doivent être courts, précis et d'intérêt public. Étant un service gratuit offert en complémentarité, certaines exigences sont nécessaires afin de nous assurer d'un contenu adéquat, rigoureux et respectueux de cet instrument d'information propre à la municipalité, d'où la présente politique à savoir :

1. La date limite de tombée pour remettre un article est indiquée sur la page couverture de chacune des éditions. Tous les articles reçus postérieurement à cette date seront refusés. Ainsi, il est de la responsabilité de chacun des organismes et/ou responsables d'événements ou d'activités de bien planifier et prévoir leur plan de communication et d'information.

2. Le bulletin municipal est publié à cinq (5) reprises. Des publications sont disponibles en février, avril, juin, octobre et décembre.

3. Aucune publicité de nature commerciale n'est acceptée jusqu'à avis contraire.

4. La municipalité se réserve le droit d'effectuer une révision linguistique ainsi que de supprimer, modifier ou ajuster tout article non conforme à la présente politique.

5. Tous les textes doivent être soumis soit:
   • Par courrier électronique à l'adresse suivante : munetchemin@sogetel.net

L'équipe de la rédaction